

consommation

Essai de la MAZDA GLC

par le Club automobile du Québec



page C-3

Vogue de l'eau de source

page C-1

De faux remèdes pour une maladie incurable

page C-3



Un grand choix d'eaux en bouteille.

Rejet des offres de Radio-Canada

MONTREAL (PC) — Au cours d'un scrutin secret, les journalistes en grève de Radio-Canada à Montréal, Québec et Rimouski ont rejeté, hier, dans une proportion de 78 pour 100 les dernières offres formulées par la société d'Etat.

Les 180 syndiqués, en grève depuis près de cinq mois, jugent que les propositions patronales comportent des reculs inacceptables au plan normatif. Le 15 mars, la direction du réseau français offrait des augmentations de 33 pour 100 pour un contrat de trois ans en plus d'un montant forfaitaire de \$3,500.

Selon le syndicat, ces offres reviennent à des augmentations de 9,25 pour 100 par année. De plus, ils accusent aussi leur employeur d'avoir menti au public en publiant des messages publicitaires dans lesquels Radio-Canada exagérément la valeur de ses offres finales, qui atteindraient \$35,000.

Pour faire ces salaires, il faudrait à un journaliste effectuer énormément d'heures supplémentaires, a dit la trésorière du syndicat, Mlle Geneviève Guay.

Pour sa part, le porte-parole de la partie patronale, M. Paul Rousseau, s'est dit "très déçu" du résultat du vote. Il espère que le syndicat reviendra sur sa position.

Entre-temps, hier, la conciliation a été interrompue pour la deuxième fois entre les négociateurs du réseau français et ceux du syndicat qui représente les employés de bureau, les annonceurs et les commentateurs sportifs. Les négociations avec les journalistes, les employés de bureau et les techniciens au service du réseau français de Radio-Canada à l'extérieur du Québec sont également laborieuses.

D'autre part, les journalistes contractuels de Radio-Canada ont vivement réagi, hier, à une lettre ouverte parue dans LE SOLEIL, hier, dans laquelle le directeur de l'information à Radio-Canada, M. Marc Thibault, lance un appel en faveur de la fin du boycottage des émissions.

Selon ces journalistes, la déclaration de M. Thibault passe à côté de la résolution des contractuels qui avertissent, jeudi dernier, qu'ils ne sont plus en mesure d'assurer une couverture complète et de qualité des dossiers qu'ils traitent.

Selon eux, le directeur de l'information a dénaturé la résolution afin d'en faire une arme contre le syndicat en grève et de réclamer la levée de son boycottage.

Le débat constitutionnel Les conservateurs usent d'obstruction

OTTAWA (d'après UPC et PC) — Les conservateurs ont été accusés hier d'utiliser des tactiques d'obstruction mais ont réussi à empêcher le gouvernement de mettre fin au débat constitutionnel, au moins jusqu'à lundi.

Les observateurs s'attendaient généralement à ce que le gouvernement utilise la motion de clôture pour forcer les Communes à accepter une proposition visant à mettre fin à la discussion sur son projet d'amendement et de rapatriement de la constitution en quatre jours débutant probablement mardi.

"A la lumière de leur performance d'aujourd'hui, il me semble assez évident qu'ils font de l'obstruction", a

Autres abus de pouvoirs à la CUQ?

L'Alliance des cadres en appelle à l'Etat

par Denis ANGERS

Nouveau rebondissement, hier, dans l'affaire de la destitution du secrétaire de la Communauté urbaine de Québec (CUQ), Me Réjean Doyon.

Dans deux missives distinctes adressées au président de la communauté, M. Marcel Pageau, l'exécutif de l'Alliance du personnel de direction de la CUQ affirme d'une part vouloir "porter à la connaissance des autorités gouvernementales la situation qui prévaut actuellement à la Communauté urbaine de Québec, s'appuyant non seulement sur le cas de la destitution du secrétaire mais sur plusieurs autres cas d'abus de pouvoir".

D'autre part, le même comité exécutif de l'Alliance s'inscrit en faux contre les récentes affirmations du président Pageau selon lesquelles la création d'un comité conjoint réunissant membres de l'exécutif de la CUQ et chefs de service avait aplani toutes les difficultés qui affectent actuellement la haute administration de l'organisme supramunicipal.

L'avancé de M. Pageau, fait à l'occasion d'une conférence de presse qui avait suivi la réunion du conseil de la CUQ au cours de laquelle la destitution de Me Doyon avait été entérinée, ne correspondrait pas exactement aux faits quotidiens. De soutenir l'Alliance du personnel de direction de la CUQ, ce comité ne serait pas "un mécanisme pour agencer les intérêts des cadres avec ceux des élus qui nous dirigent".

En effet, dans la lettre expédiée au président Pageau, les membres de l'exécutif de l'Alliance se disent perplexes relativement "au tapage publicitaire fait autour de ce comité comme solution miracle" aux maux internes que vit la communauté.

"Il est bien connu, y ajoute-t-on, que la création des comités est souvent la réponse la plus élégante pour camoufler les problèmes, les faire traîner, oublier dans l'opinion publique, et ainsi, protéger sa réputation d'homme public."

Organisme neutre

Réitérant par ailleurs sa volonté de participer honnêtement et loyalement à la résolution des problèmes,

(Suite à la page A2, 1re col.)



L'auto de Lafleur après son accident

Guy Lafleur, la grande vedette du hockey, est venu près de se tuer vers 2h mardi matin, quand il a perdu le contrôle de sa voiture. Son auto a fauché plusieurs poteaux dont l'un a traversé le pare-brise. Par miracle, Lafleur n'a été touché qu'à l'oreille par la tige. Il en sera quitte pour quelques jours de repos.

détails, page D-2

Dans Limoilou, des libéraux font le "sondage de l'IQOP"

par Florent PLANTE

L'organisation libérale du candidat Yvan Turcotte, dans la circonscription de Limoilou, réalise depuis quelques jours un sondage téléphonique depuis le local du parti, au 1588 rue Vitre, en s'identifiant à l'Institut québécois d'opinion publique (IQOP).

LE SOLEIL a d'ailleurs été témoin, hier après-midi, vers 17h, de plusieurs appels téléphoniques réalisés par quelques dames auprès de citoyens de la circonscription de Limoilou.

Joint hier soir par téléphone pour obtenir des éclaircissements, l'organisateur chef, M. DeBlois, a dit craindre quelque piège téléphonique. Quelques minutes plus tard, c'est le candidat libéral Yvan Turcotte lui-même qui a rappelé au SOLEIL pour dire que l'IQOP était informé de ce sondage.

M. Turcotte a commencé par dire que l'IQOP ne faisait que le traitement informatif de ce sondage fait auprès de 900 électeurs.

Informé que LE SOLEIL avait vu certaines feuilles de compilation qui ne prétaient à aucune erreur puisque l'entête d'IQOP était imprimé en caractères très large avec des lettres d'environ 3 centimètres et que d'autres questionnaires, notamment le "Sondage II", donnaient comme en-

tête la procédure à suivre pour les interviews, M. Turcotte a dit que "c'est Jean-Pierre qui est payé pour faire le "briefing" aux téléphonistes et aussi pour que l'on puisse utiliser le nom de l'IQOP".

Jean-Pierre est le prénom de M.

Nadeau, pdg de l'Institut québécois d'opinion publique.

Interrogé à savoir si ce n'était pas un peu forcé de réaliser un sondage d'une maison reconnue à partir d'un

(Suite à la page A2, 1re col.)

LES ÉLECTIONS DU 13 AVRIL

Parizeau abaissera le fardeau fiscal

page B-1

Ryan améliorera la condition féminine

page B-1

Lévesque se change en Père Noël

La chronique de Gilles Lesage, en page A-6

7,000 discours politiques en 50 ans

page B-6

Guerre de tranchée dans Maisonneuve

page B-2

L'UN lance l'idée du service civique

page B-3

Privés de leur dentier par l'Etat

SPOKANE, Washington (d'après UPI) — Cinq vieillards de l'Etat de Washington ruminent leur rage à la suite d'une décision gouvernementale de ne pas leur fournir de dentiers après les avoir incités à se débarrasser de leurs dents naturelles dans le cadre d'un programme gouvernemental d'aide aux personnes âgées.

Les autorités de l'Etat évoquent des compressions budgétaires pour justifier leur décision. C'est en février que les cinq personnes en question se sont fait extraire les dents. Elles devaient recevoir leur clavier ce mois-ci.

Un bureau d'aide juridique entend porter leur cause devant les tribunaux. En attendant, les cinq édentés rongent leur frein et broient du noir.

QUÉBEC ET SA BANLIEUE Injonction interdisant les briseurs de grève

page A-4

\$230 millions pour Bombardier

La firme Bombardier a signé hier un contrat pour la construction de 2,762 camions pour les forces armées du pays.

page F-1

Du baseball à TVA

Le réseau de télévision TVA a enlevé à Radio-Canada le baseball du samedi et diffusera 26 rencontres à compter du 11 avril.

page D-10

Fin de carrière

Le champion poids léger du Canada, Gaétan Hart, étendu dans le ring après avoir été mis hors de combat par son adversaire Claude Noël, hier, à Montréal. Hart, après avoir repris ses sens, a annoncé qu'il prenait sa retraite.

page D-6

Ferragamo avec les Alouettes

MONTREAL (d'après CP) — Vince Ferragamo, de l'équipe de football des "Rams" de Los Angeles, s'alignera avec les "Alouettes", de Montréal, à partir de la prochaine saison.

La nouvelle n'a pas encore été annoncée officiellement, mais, selon le père de Vince, le quart-arrière des "Rams" serait prêt à signer un contrat pour jouer avec l'équipe montréalaise de la Ligue canadienne de football.

Cette entente est annoncée dans l'édition d'aujourd'hui du "Times" de Los Angeles. Ce journal cite une source montréalaise qui affirme que cette acquisition de Sklabian est presque assurée d'être acceptée par les huit autres propriétaires de la ligue.



Vince Ferragamo

sommaire

Annonces classées	H-5 à H-16
Arts et spectacles	D-8 à D-11
Bridge	H-6
Carrières et professions	E-6
Consommation	C-1 à C-7
Décès	H-17
Economie-finances	F-1 à F-3
Editorial	A-6
Hier et aujourd'hui	H-1 et H-2
Horoscope	H-15
Information régionale	A-4 et A-5
Mot mystère	H-5
Mots croisés	H-15
Ou aller à Québec	D-11
Pierre Champagne	A-9
Sciences	G-5
Sport	D-1 à D-6
Télévision	D-10

météo

Généralement ensoleillé. Demain: beau. détails, page H-5



METRO

OPÉRATION DEFI

Voyez nos spéciaux en pages F-6 + F-7

L'Alliance...

lement au fonctionnement de ce comité conjoint, l'alliance déplore cependant que "la décision d'un organisme neutre (la Commission des droits de la personne) venu étudier le cas" de Me Doyon n'ait pas été respectée. Selon les signataires de la lettre, le contraire aurait pourtant été un moyen fort sage de donner aux cadres de la CUQ un exemple de respect de l'autorité et un signe tangible de l'intention de la haute direction de la CUQ de "recréer un climat de confiance, au-dessus de nos caractères personnels".

Le rapport d'enquête de la Commission des droits de la personne ayant été négligé par le conseil de la CUQ, l'alliance s'inquiète donc de voir que le problème demeure entier et que, pis encore, il continue de s'aggraver de jour en jour. Dans cette optique, l'exécutif de cette association de cadres tient donc à se dissocier ouvertement de la décision prise par le conseil de la CUQ de destituer le secrétaire Doyon. Et entend en outre porter l'ensemble du dossier devant les responsables gouvernementaux, comme en fait foi la première des deux lettres adressées au président Pageau.

Souignons enfin que, nonobstant les récents développements de l'affaire Doyon (audiences à venir de la

(Suite de la première page)

commission municipale, étude de la Commission des droits de la personne, interventions de la Conférence des cadres des fonctions publiques et par-rapublic du Québec, requêtes de l'Alliance du personnel de direction de la CUQ, la communauté urbaine a continué hier de se cantonner dans le silence. Un porte-parole du président Pageau s'est borné à émettre un "sans commentaire" qui se perpétuera jusqu'à ce que le dossier entier soit référé devant les instances judiciaires intéressées.

Saisie du navire Rainbow Warrior

ST. ANTHONY, T.-N. (d'après CP) — Le "Rainbow Warrior", navire utilisé par les protestataires contre la chasse aux phoques, a été saisi, aujourd'hui, et deux membres de l'équipage ont été mis en état d'arrestation.

M. Jim Winters du Service fédéral des pêcheries, a révélé que cette saisie, dans les eaux territoriales canadiennes, fut décidée après que l'on eut observé le manège de deux membres de l'équipage, qui tentaient de peindre en vert la fourrure des blanchons.

La BOURSE

MONTREAL (PC) — Les cours étaient irréguliers à l'ouverture de la Bourse de Montréal, ce mercredi matin.

Noranda fléchissait de 3/4 à \$31, Shell reculait de 1/4 à \$25, et Nova Alberta A perdait 1/4 à \$11 1/4, tandis que Aquitaine grimpait de 1/4 à \$46 1/4, Banque Mercantile ajoutait 1/4 à \$25 1/4 et CP Enterprises remontait de 1/4 à \$25 1/4.

A Toronto

Léger fléchissement des cours à l'ouverture de la séance, ce mercredi matin, à la Bourse de Toronto. L'activité y était modérée.

Les transactions des actions de Noranda Mines Ltd. ont repris dès l'ouverture après une suspension de 24 heures. Ce titre a perdu 3/4 à \$31 1/4.

Noranda a annoncé qu'elle allait offrir \$56 l'unité pour 8,9 millions d'actions ordinaires de MacMillan-Bloedel et la moitié des actions privilégiées de cette compagnie.

La suspension des transactions de MacMillan-Bloedel s'est poursuivie. Ce titre cotait \$45 au moment de la fermeture, lundi après-midi.

Imperial Oil fléchissait de 1/4 à \$33 1/4, Consolidated Durham Mines perdait 15 cents à \$4,15, Trans-Canada Resources reculait de 1/4 à \$26 1/4, Placer Development régressait de 1/4 à \$26 1/4 et Ranger Oil fléchissait de 1/4 à \$16 1/4.

Insinuation des conservateurs

Trudeau accusé d'avoir caché l'affaire Hollis

OTTAWA (d'après PC) — Les conservateurs ont insinué hier, aux Communes, que le premier ministre Trudeau avait contribué à dissimuler, en son temps, l'information selon laquelle Sir Roger Hollis, ex-chef des services britanniques de contre-espionnage, était en réalité un espion à la solde de l'Union soviétique.

M. Allan Lawrence, qui fut solliciteur général sous le gouvernement conservateur de M. Joe Clark, a demandé si M. Trudeau n'avait pas été informé de l'affaire Hollis, en 1974, par M. Harold Wilson, alors premier ministre de Grande-Bretagne.

M. Trudeau a répondu qu'il ne s'en souvenait pas, tout en précisant que cela ne s'appliquait pas nécessairement à ses collaborateurs.

Par ailleurs, M. Robert Kaplan, solliciteur général du Canada, a déclaré à Montréal que Hollis a pu recevoir des informations de nature délicate de la part d'agents canadiens de la sécurité. Aux journalistes, il a dit que les autorités canadiennes avaient communiqué à deux reprises des informations à Hollis.

Les accusations des conser-

vateurs gravitaient autour du contenu de documents concernant l'enquête d'une commission royale sur l'espionnage auquel se livrait l'ambassade soviétique vers la fin de années 1940, conformément à des révélations faites par Igor Gouzenko, préposé au chiffre.

Sous scellés

La plupart de ces documents ont été placés sous scellés aux archives. En vertu de la loi, on aurait pu les rendre publics en 1979, mais le gouvernement que présidait alors M. Trudeau les avait gelés pour dix nouvelles années.

M. Lawrence a révélé que quand M. Clark avait été élu premier ministre, il avait promis à M. Trudeau de ne pas faire publier ces documents, de sorte, a ajouté M. Lawrence, qu'aucun membre du gouvernement Clark ne les a vus.

Or, selon M. Lawrence, c'est parce qu'il était question dans ces documents de l'entretien Wilson-Trudeau, que le premier ministre du Canada avait décidé de les garder secrets pour dix autres années.

"Les documents Gouzenko, a déclaré M. Trudeau, appartiennent à une autre administration et je n'y ai pas eu plus accès que lui-même (Lawrence) quand il était solliciteur général".

Le premier ministre a rappelé qu'à chaque changement d'administration, le nouveau gouvernement s'engage à ne pas publier les documents appartenant à l'administration sortante. Tel a été le cas pour les documents Gouzenko qui, a déclaré M. Trudeau, appartiennent au gouvernement Mackenzie King des années 1940.

M. Trudeau a cependant ajouté qu'on procédait à un nouvel examen de l'affaire pour savoir si les documents pouvaient déjà être rendus publics.

le mot du jour

Les drop-out

Réponse à L.F.: Aucun mot n'a encore été choisi d'une façon officielle pour désigner les étudiants qui abandonnent leurs études. Toutefois, "dérocheur" est le mot le plus employé, et il a le plus de chance de passer à l'usage.

Pierre BELLEAU

La Quotidienne 3-2-6

Tirage de mardi Informations: 643-8990

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE) 647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30 Samedi: 9h00 à 13h00

RENSEIGNEMENTS REDACTION 647-3233 647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206.

Dans Limoilou...

(Suite de la première page)

local de parti politique, le candidat libéral a poursuivi en disant qu'un sondage coûte très cher, qu'il fournissait le personnel bénévole, son organisation, etc., pour savoir ce qu'il en était dans la circonscription.

"J'ai suggéré à Jean-Pierre que l'on fasse l'échantillonnage (35 téléphones, dimanche), que l'on fasse imprimer les questionnaires, qu'il vienne "brief" et qu'il fasse ensuite la compilation informatique. C'est nous qui avons construit le questionnaire avec François Brisson, de l'IQOP", a poursuivi le candidat libéral.

M. Turcotte a dit que cette démarche était sienne et qu'il a fait "appel à Jean-Pierre, un de mes amis, pour savoir ce que cela coûterait et je l'ai inscrit dans mon budget".

Questionné à savoir si ce sondage dans Limoilou pourrait servir au Parti libéral du Québec ou à l'IQOP pour un échantillonnage provincial, M. Turcotte a nié. L'IQOP fait des sondages nationaux et publie ensuite les résultats. Notre sondage est interne et ne sera pas utilisé par d'autres, a précisé le candidat libéral dans Limoilou.

L'IQOP

LE SOLEIL a tenté à plusieurs reprises, mais sans succès, de joindre M. Jean-Pierre Nadeau, président de l'IQOP, pendant la soirée, hier.

Au bureau de Québec de l'IQOP, M. René Carrier, qui s'occupe ex-

clusivement des sondages commerciaux, a dit n'être pas informé des sondages politiques. "S'ils utilisent le nom de l'IQOP sans que nous en soyons informés, ils n'ont pas le droit. Par contre, il n'y a peut-être pas lieu de s'alarmer si l'on utilise l'infrastructure du Parti libéral pour faire un sondage", a révélé au SOLEIL M. Carrier.

Lui-même a fait plusieurs appels téléphoniques pour joindre M. Nadeau, son patron, qui avait quitté quelques heures plus tôt pour Montréal.

SORECOM

Le président d'une autre compagnie spécialisée dans les sondages d'opinion, M. Soucy Gagné, de SORECOM, a déclaré au SOLEIL que jamais sa compagnie ne ferait d'ententes semblables.

LE SOLEIL a volontairement caché le nom de la compagnie IQOP de telle sorte que M. Gagné a fait ce commentaire sans connaître l'identité de la firme concurrente.

M. Gagné a rappelé qu'il existe un code d'éthique de la profession et que les compagnies de sondages s'efforcent de respecter les normes d'objectivité. "Les sondages doivent être réalisés dans les meilleures conditions de travail possibles, c'est-à-dire sur un terrain neutre. Un local d'un parti politique n'est peut-être pas un endroit propice à l'objectivité. Je condamne ça", a conclu le spécialiste.

Les conservateurs...

(Suite de la première page)

Cela, de dire M. Knowles, contre 100 ans de tradition parlementaire qui stipule que ce qui est inscrit dans le Hansard est ce qui se produit effectivement en Chambre.

M. Walter Baker, le leader parlementaire du Parti conservateur, a qualifié la motion "d'ordure procédurière". Il s'est basé sur bon nombre de points techniques et a déclaré qu'elle représente "un violent changement dans l'ordre des choses dans cette Chambre".

"La décence des Communes réclame qu'elle soit retirée", a-t-il dit.

M. Yvon Pinard, le leader parlementaire du gouvernement, qui a présenté la motion, a eu l'occasion de discuter des points de procédure mais non de débattre de la motion elle-même.

Cela ne viendra pas avant demain au plus tôt puisque aujourd'hui, c'est au Nouveau Parti démocratique de choisir le thème du débat. Et cela signifie que M. Pinard ne peut livrer son avis de clôture pour imposer la fin du débat sur sa motion avant vendredi.

Si la motion de clôture est utilisée lundi sur le débat de procédure, le débat constitutionnel devrait probablement suivre au cours des quatre prochains jours et se terminer le 3 avril.

Le débat constitutionnel en est

actuellement à sa sixième semaine consécutive.

"Nous ne faisons pas d'obstruction systématique", a insisté le chef de l'opposition, M. Joe Clark.

"Nous sommes prêts à lutter jusqu'au bout. Nous allons tenter de bloquer et nous allons utiliser toutes les ressources parlementaires possibles pour y arriver".

Mais M. Knowles a déclaré que les conservateurs étaient "mal avisés" de faire obstruction "de façon insignifiante" à la motion de M. Pinard.

"Je n'aime pas la motion d'allocation de temps. Nous allons voter contre", a précisé M. Knowles.

"Mais je ne crois pas que l'obstruction soit la seule façon de mener le Parlement".

M. Knowles a ajouté qu'on ne pouvait pas faire grand-chose pour freiner les conservateurs s'ils ont décidé d'utiliser le livre des règles parlementaires pour vérifier jusqu'où ils pouvaient aller aux Communes.

"Je suis inquiet de la façon dont a fonctionné le Parlement cette semaine et la semaine dernière" a-t-il dit. "Il y a du mécontentement et le mécontentement peut mener à des scènes disgracieuses".

M. Clark a soutenu que le gouvernement craint l'élection du 13 avril

au Québec et qu'il veut que la résolution constitutionnelle sorte du Canada avant cette date.

Il a précisé que le chef libéral du Québec, M. Claude Ryan, embarrassera le gouvernement en tentant immédiatement de rouvrir les négociations constitutionnelles s'il est élu premier ministre.

Plus tôt, M. Clark avait qualifié M. Trudeau de menteur parce qu'il a délibérément induit les Canadiens en erreur sur ce qu'il avait déclaré au gouvernement britannique l'été dernier, au sujet de son projet de rapatriement de la constitution.

La gaine de \$31 millions

LOS ANGELES (d'après UPI) — Un tribunal de Los Angeles a obligé une entreprise vestimentaire, Munsingwear Inc., de payer une somme de \$31 millions à l'inventeur d'une gaine "sans douleur" pour lui en avoir volé l'idée il y a quelques années. Knut L. Bjorn-Larsen avait inventé une gaine "sans friction" parce qu'il en avait assez de voir sa femme remonter ou descendre ses bas sans arrêt. A l'issue du jugement, l'inventeur, d'origine suédoise, a proclamé sa foi en la justice américaine.

CACHAREL...CACHAREL



Première en Amérique du Nord à offrir une boutique exclusive Cacharel, la maison Simons est heureuse d'offrir à sa clientèle l'opportunité de voir défiler les nouveaux vêtements de la collection Cacharel.

Cette présentation se tiendra:

jeudi le 26 mars

à notre magasin de Place Ste-Foy.

Horaires des défilés:

12h., 13h., 14h., 18h. et 19.30h

à gauche: jupe de coton imprimé gros papillons noir et blanc 36 à 42 \$125
chemisier harmonisant en voile «sahara» 36 à 42 \$100
à droite: robe soleil en piqué de coton blanc fines bretelles et fentes latérales 38 à 44 \$125
blazer en voile «sahara» simple boutonnage Cassis ou piscine 38 à 42 \$140

la maison
simons
ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.

Le Daily Mail dénonce un autre espion

LONDRES (d'après UPI, AP et AFP) — Le Daily Mail, qui vient de semer tout un émoi dans les milieux officiels britanniques en annonçant que l'ancien chef du contre-espionnage britannique était un espion soviétique, affirme ce matin que M. Tom Driberg, un ancien président du Parti travailliste qui a siégé aux Communes de 1942 à 1974, était lui aussi un agent double.

Sous la signature de son journaliste spécialisé en matière de renseignements, Chapman Pincher, le quotidien conservateur souligne que M. Driberg, un homosexuel bien connu qui mourut en 1976 à l'âge de 71 ans, faisait rapport à la fois au KGB soviétique et au MI-5 britannique "sur les activités personnelles et politiques de ses collègues et amis au Parlement", et cela depuis 1942.

"Aussi bien le KGB que le MI-5, écrit Pincher, savait qu'il travaillait également pour l'autre partie, et chacune des agences a cherché à l'utiliser à ses fins personnelles."

Le Daily Mail affirme que M. Driberg a ainsi servi les deux agences jusqu'à sa retraite de la vie parlementaire en 1974 et même après, alors qu'il était devenu membre de la Chambre des lords.

Le journal ajoute qu'en plus de l'argent qu'il recevait, ses rapports avec le MI-5 étaient d'un "intérêt personnel immense. Bien que régulièrement surpris en train de commettre des actes homosexuels dans des endroits publics, il n'a jamais été poursuivi", précise le quotidien qui ajoute que M. Driberg avait également accepté à un certain moment de travailler pour les services de renseignements tchécoslovaques.

"Même s'il n'a jamais été en mesure de fournir des renseignements secrets comme tels aux Soviétiques, écrit encore le journal britannique, il a quand même trahi, et cela de façon constante, toutes les personnes avec lesquelles il a pu entrer en contact."

Mme Thatcher aux Communes

Ces dernières révélations du Dai-

ly Mail surviennent alors que la première ministre Margaret Thatcher se prépare à faire une déclaration demain à la Chambre des communes sur les accusations lancées lundi par le même quotidien contre sir Roger Hollis, qui aurait espionné pour le compte de l'Union soviétique alors qu'il dirigeait le contre-espionnage britannique, plus connu sous le nom de MI-5, de 1956 à 1965. Il est mort en 1973.

On s'attend à ce que la première ministre soit bombardée de questions par les députés, qui estiment que son refus de faire la moindre déclaration avant demain a donné beaucoup de poids aux accusations.

C'est la seconde fois, depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir en 1979, qu'un scandale du genre éclate en Grande-Bretagne. En novembre dernier, Mme Thatcher avait été forcée d'admettre en Chambre qu'Anthony Blunt, un ancien du MI-5 qui a été aussi critique d'art pour la reine, avait été identifié en 1964 comme étant un espion soviétique mais qu'il n'avait jamais été poursuivi.

Australie

L'affaire Hollis ne préoccupe pas que les Britanniques. Hier, le premier ministre australien, M. Malcolm Fraser, a demandé un rapport sur les informations publiées à ce sujet par le Daily Mail de Londres. L'inquiétude du gouvernement australien est principalement due au fait que sir Roger Hollis avait participé en 1948 à la création du service de renseignement australien. Il avait été envoyé par le gouvernement travailliste britannique pour conseiller les Australiens sur la structure de ce service.

Hollis a bel et bien interrogé Gouzenko à Ottawa en 1946

OTTAWA (d'après PC) — Sir Roger Hollis a été l'une des premières personnes à interroger Igor Gouzenko quand le commis aux messages codés s'est enfui de l'ambassade soviétique à Ottawa en 1945, pour révéler l'existence d'un réseau d'espionnage soviétique en Occident.

Selon Gouzenko, il se pourrait que Sir Hollis soit l'agent du service des renseignements britanniques qui l'a interrogé en 1946.

"Il y a si longtemps, a dit M. Gouzenko, que je ne me souviens plus du nom qu'il m'a donné."

Ce qui a frappé M. Gouzenko au cours de l'interview de 1946, c'est l'extrême prudence de son interlocuteur, "comme s'il pensait que j'avais vu sa photo dans nos dossiers, à Moscou".

Hollis était arrivé le 8 septembre 1945 à Ottawa pour interroger Gouzenko. Son arrivée de Washington en compagnie de Peter Dwyer, un Canadien travaillant alors pour le service de contre-espionnage britannique, est

relatée dans le journal du premier ministre William Lyon Mackenzie King, une copie de jours après la fuite de Gouzenko.

"Deux du clan britannique (Hollis et Dwyer) arriveront cette nuit et des hommes du FBI seront à Ottawa lundi matin", a écrit Mackenzie King.

Des autorités canadiennes et britanniques incluant Hollis et sir Williams (Intrépide) Stephenson, ont été invités à la résidence de Mackenzie King le 23 septembre 1945 pour discuter de ce qu'il fallait faire des révélations de Gouzenko.

"Les Russes ont beaucoup d'informations sur la bombe atomique", leur a dit Hollis à la suite de ses rencontres avec Gouzenko.

L'information venait moins de deux mois après que les États-Unis eurent utilisé la bombe atomique sur deux villes japonaises pour mettre fin à la guerre dans le Pacifique.

Quand Mackenzie King est arrivé à Southampton en Angleterre, à bord du paquebot Queen Mary, le 7 octobre 1945, Hollis se trouvait là pour lui montrer un télégramme de lord Halifax, l'ambassadeur britannique à Washington. Le télégramme laissait voir la préoccupation du secrétaire d'Etat américain, M. Dean Acheson, que les arrestations résultant des révélations de Gouzenko, ne soient pas faites avant que d'autres interrogatoires ne puissent avoir lieu.

Les rencontres sont racontées dans The Atom Bomb Spies, de H. Montgomery Hyde, qui était également au contre-espionnage britannique durant la Seconde Guerre mondiale.

En 1952, Gouzenko a déclaré à la GRC que les Russes avaient un espion au sein de MI-5, le service de contre-espionnage britannique, et que Moscou prenait des précautions spéciales dans ses relations avec lui.

Gouzenko n'en savait pas long sur le sujet mais il a prévenu la GRC

que d'avoir laissé la tâche de le démasquer aux agents du MI-5, avait été une erreur.

"On peut s'attendre à ce que le résultat soit nul", a écrit Gouzenko.

Documents publics

Gouzenko a dit hier, lors d'une entrevue à CBC, que le gouvernement devrait publier les documents concernant sa défection et "laisser n'importe qui les voir".

Cette publication embarrasserait-elle, s'est-il demandé, "quelques personnes du gouvernement ou des civils qui participaient à des réunions communistes, et seraient maintenant plus haut placés, donc ennuyés par de telles révélations".

"Peut-être y a-t-il quelques noms qui pourraient embarrasser (une façon polie de le dire) le gouvernement. Mais dans les faits cela pourrait être plus qu'embarrassant. Cela pourrait soulever plusieurs importantes questions sur la sécurité du Canada."



Igor GOUZENKO



Deux, c'est pas mal, mais trois!

Une poussette à deux enfants, c'est chose courante, mais à trois, voilà qui est plus inusité. Alexis, Peter et Tamara, 17 mois, profitent ensemble des premiers jours du printemps. C'est dans une rue de Toronto que la nurse, Colleen Young, déambule avec les triplés.

Aux E.-U., des montagnes d'oranges sont jetées pour conserver les prix

BAKERSFIELD, Californie (d'après NYTNS) — De loin, cela ressemble à une brume rouge à l'horizon. Mais il n'en est rien. Il suffit de traverser les plantations d'agrumes de San Joaquin Valley pour réaliser que ce que l'on voit au loin, ce sont en fait des montagnes d'oranges.

Des millions et des millions d'oranges navel, certaines portant l'étiquette Sunkist, abandonnées pour pourrir sous le soleil californien. Elles y ont été déversées dans le cadre du système de marketing fédéral. Ce système, qui remonte à la Dépression, permet aux agriculteurs et aux intermédiaires de con-

trôler le marketing — et très souvent les prix — des produits frais, allant de la laitue à l'atoca. Mais les détracteurs de ce système considèrent les cas des oranges de cette année comme l'exemple le plus dramatique de la façon dont les producteurs peuvent condamner ou surévaluer une denrée.

Des groupes de consommateurs, d'économistes et d'agriculteurs tentent actuellement de faire échec à ce système de marketing. Certains agriculteurs estiment en effet qu'ils pourraient augmenter leur part du marché si le système était aboli.

De plus, l'administration Reagan

semble décidée à éliminer, ou au moins à modifier, cette pratique "qui coûte cher à tout le monde".

Ces groupes affirment qu'en dépit du fait que l'abondante récolte de la

saison 1980-1981 a produit quelque 80,000 camions bourrés à craquer, comparativement à 60,000 la saison dernière, les prix de gros ont augmenté de 12 pour 100 alors que les expéditions vers le mar-

ché ont été moins nombreuses que l'an dernier.

Cette année, plus de 40 pour 100 de la récolte californienne d'oranges seront ainsi envoyés au dépot pour éviter une chute des prix.

Ce sont les représentants de l'industrie qui s'entendent sur les règles du jeu, qu'ils soumettent ensuite au département de l'Agriculture pour approbation.

AUJOURD'HUI

Voyez le cahier publicitaire de

WOOLCO

INSERE DANS CETTE EDITION

COURS DE FLEURISTE

Session spéciale donnée à Québec en collaboration avec

L'ATELIER DE MONTRÉAL

9634, Lejeuneville

Montréal, H3L 2C6

Renseignements: (514) 388-6957

Permis numéro 720216

Culture personnelle, ministère de l'Éducation

BATISSE COMMERCIALE A VENDRE OU A LOUER

— 15,000 pieds carrés

— stationnement 60 autos

J. Lachance-Courtier

653-0556 / 651-7501

CAMP DE VACANCES L'OASIS NOTRE-DAME

Lac Simon, Cté Portneuf

Le camp, dirigé par les religieux de St-Vincent-de-Paul, reçoit les garçons âgés de 8 à 14 ans inclusivement, du 28 juin au 21 août. On peut profiter de périodes de 2 et de 4 semaines. Des activités variées sont offertes aux campeurs telles que camping, sciences naturelles, natation, canot, VOILE, HEBERTISME, arts plastiques, feux de camp, etc.

Il est à noter que l'Oasis Notre-Dame est membre accrédité de l'Association des camps du Québec.

Pour renseignements supplémentaires et inscriptions, veuillez communiquer avec:

Adrien Duperré, fr.s.v.

804, Côte d'Abraham

Québec, G1R 1A3

Tél.: (418) 525-7178

Super Week-End, Chic Hôtel, Mini-Prix

En plein Montréal

Pour seulement \$35. par nuit (occupation simple ou double) d'ici au 28 juin, les jeudis, vendredis, samedis et dimanches*.

Un super week-end dans un charmant hôtel à un prix dérisoire.

Un restaurant exquis, un bar relax, piscine et sauna.

À quelques pas du Montréal trépidant.

Manoir Le Moyne

2100, ouest, de Maisonneuve

Montréal

sans frais 1-800-361-7191 ou (514) 931-8861

*selon les disponibilités avec réservation 48 heures à l'avance

Manoir Le Moyne

AUTOMOBILISTES UNE OFFRE GRATUITE

sans aucune obligation de votre part et que vous ne pouvez refuser...

VERIFICATION de:

- Batterie
- Câbles de batterie
- Démarrateur
- Système de charge: a) alternateur b) contrôle c) courroies
- Bougies
- Fils de bougies
- Système d'allumage
- Carburateur
- Compression dynamique
- Filtres
- Huile du moteur
- Huile transmission automatique
- Amortisseurs avant-arrière
- Pneus avant-arrière
- Système d'échappement
- Essuie-glaces
- Lumières

L'offre s'applique sur toutes les marques!

Appelez pour rendez-vous

SENTINELLE

LINCOLN - MERCURY INC.

2000, BOUL. CHAREST OUEST, STE-FOY

(Sortie Jean-Talon nord) — Ouvert du lun. au vend. jusqu'à 22h.

CAPRI, LYNX, FIESTA, ZEPHIR, COUGAR XR7, MONARCH, MARQUIS, LINCOLN, CAMIONS FORD

687-2210

Injonction interlocutoire accordée

Victoire des chauffeurs du service aéroportuaire de taxis

par Jean-Charles GRENIER

Le syndicat des neuf chauffeurs en grève à l'emploi de Service aéroportuaire de taxis et d'autobus de Québec Inc. ont obtenu gain de cause face à leur employeur, la cour supérieure leur accordant une injonction interlocutoire en vertu de l'article 109.1 du code du travail qui interdit le recours aux briseurs de grève.

Le juge Claude Rioux a estimé que le syndicat avait raison de porter plainte du moins sur un aspect de sa demande soit le transfert du travail effectué par l'entreprise couverte par cette unité d'accréditation au sein d'une entreprise parente avec la précédente.

En effet, le Service aéroportuaire de taxis et d'autobus de Québec a transféré à Trans-télé Inc. des contrats qu'il assumait auparavant, c'est-à-dire avant l'accréditation du syndicat le 21 août 1980, avant le début des négociations entre les parties le 22 octobre 1980 et avant le début de la grève le 5 février 1981.

Le juge a cependant rejeté une allégation du syndicat dans le cas de

M. Greg Blank, le tribunal estimant qu'il jouait le rôle d'un entrepreneur et que les dispositions du code du travail relativement aux briseurs de grève faisaient mention de salariés, définition à laquelle ne correspond pas Greg Blank.

Farrah

Le juge Rioux a estimé que les entreprises Transport scolaire Chauveau, Service aéroportuaire de taxis et d'autobus de Québec Inc. ainsi que Trans-télé Inc., appartenant tous à la famille Farrah, n'en formaient, en réalité et dans la pratique, qu'une seule selon le mode de gestion et d'administration des propriétaires.

De plus, la compagnie Trans-télé Inc., incorporée en 1972, a été inopérante, a conclu le tribunal, à partir d'une date indéterminée jusqu'à l'automne 1980 ou au début de 1981.

La reprise des activités de Trans-télé Inc. est survenue après l'accréditation du syndicat. C'est vers cette entreprise que la famille Farrah a alors dirigé le contrat qu'elle détenait d'Air Canada.

Plus précisément, le 15 octobre

1980 de la livraison des bagages retardés ou endommagés ainsi que du ramassage et de la livraison du courrier interne et matériel de la société Air Canada, et, le 23 octobre 1980, de la livraison de billets d'avion entre les bureaux d'Air Canada et certains destinataires de même que des services de messagerie "airvelop" et "courrier".

Conclusions

Le juge Rioux, accordant raison au syndicat sur le cas de Trans-télé Inc., enjoint les défendeurs et leurs associés "de cesser pendant toute la durée de la grève d'utiliser les services de toutes personnes, et plus particulièrement de messieurs Gaspard Fortin et Guy Fortin, pour remplir les fonctions d'un salarié visé par l'accréditation du syndicat requérant, lorsqu'une telle personne a été embauchée après le 22 octobre 1980.

"de cesser, pendant toute la durée de la grève, d'utiliser les services d'un salarié qui fait partie d'une unité de négociations en grève, laquelle unité est décrite au certificat d'accréditation du syndicat requérant, et

plus particulièrement de cesser d'utiliser les services de monsieur Gaspard Fortin.

"de cesser d'entraver les activités du syndicat requérant;

"de cesser de faire obstacle à l'exercice du droit de grève légalement reconnu au syndicat requérant par le législateur".

Le litige

Le centre du litige accroche sur la parité salariale que demandent les neuf chauffeurs des quatre minibus avec ceux conduisant les véhicules de Transport scolaire Chauveau qui appartient à la famille Farrah.

Les employés de service aéroportuaire forment un nouveau syndicat qui a obtenu son accréditation le 2 août 1980. Il s'agit d'une extension de juridiction du syndicat déjà existant à Transport scolaire Chauveau mais, comme la nature du travail est différente, les syndiqués négocient un contrat de travail différent. Le salaire est de \$285 par semaine à Transport scolaire Chauveau contre \$225 à Service aéroportuaire.

La population s'implique dans la grève d'autobus sur la rive sud

par Jean-Charles GRENIER

La population de la rive sud de Québec est loin d'être indifférente au conflit qui la prive de services de transport en commun depuis le 2 décembre et elle vient de le témoigner en apposant 11,038 signatures au bas d'une pétition demandant au comité intermunicipal de transport de la Rive-Sud, un déblocage dans les négociations.

Cette pétition, dont la mise en marche a été amorcée par des groupes indépendants du syndicat en grève, réclame en outre le rétablissement du service de transport en commun par autobus, les dimanches et jours fériés, advenant le règlement du conflit.

Les résultats de cette pétition ont été rendus publics, hier, à Lévis, lors d'une conférence de presse tenue à la paroisse Saint-Jeanne-d'Arc par le syndicat des chauffeurs en grève, en compagnie de certains représentants des groupes qui ont piloté cette même pétition auprès de leurs membres et du public.

Le président du syndicat des chauffeurs, Benoît Alain, s'est félicité des résultats de cette pétition lancée il y a deux semaines et s'est dit assuré que le double de signataires auraient pu être joints si la période de cueillette des noms avait été prolongée.

A son avis, le silence des hommes publics depuis le déclenchement du conflit sous prétexte du manque d'intérêt des citoyens de la Rive-Sud pour leur service de transport en commun vient d'être mis en cause.

Hôpital

Louis-Philippe Roy, président du syndicat des employés de l'Hôtel-Dieu de Lévis, a affirmé que "la grève a suffisamment duré et qu'on en était rendu à s'attaquer aux citoyens".

Selon lui, l'attitude patronale, qui se caractérise par l'attaque des droits acquis des travailleurs syndiqués, n'a plus sa place dans les relations de travail modernes.

Il juge cette attitude comme une obstination qui prive les citoyens en général d'un service nécessaire et les maladies en particulier. Il a dit avoir

constaté un nombre moins élevé de visiteurs à l'Hôtel-Dieu à cause du prolongement du conflit.

Aline Couture, de l'âge d'or de la paroisse Saint-Jeanne-d'Arc a signalé qu'il en coûtait bien aux personnes âgées souvent \$2 en frais de taxi pour se rendre échanger à la banque un chèque de faible montant.

Elle a également soutenu avoir demandé au maire de Lauzon, Jean-Marc Lessard, qui est président du comité intermunicipal de transport en commun, regroupant, outre sa municipalité, celles de Lévis, Saint-Romuald, Saint-David et Charny s'il "attendait le printemps et qu'on s'achète des bicyclettes pour débloquer les négociations?" Aline Couture a confié qu'elle avait été choquée de se voir répondre tout simplement que "la bicyclette, c'est bon pour la santé".

Michel Chauvette, du cégep Lévis-Lauzon, a indiqué, pour sa part, que la réponse des étudiants à la pétition démontrait le véritable besoin qu'ils ont d'un service de transport en commun. Il a aussi indiqué que faire du pouce, c'est loin de régler les pro-

blèmes surtout avec la perte de temps à attendre un bon samaritain.

Des signatures ont aussi été recueillies par le groupe de l'âge d'or de Bienville dont le représentant hier, à la conférence de presse, était Jean Latulippe.

Benoît Murray, du Conseil central de Québec, CSN, a indiqué que cette pétition sera transmise aux hommes publics en place et aux candidats en lice dans la course électorale québécoise dans Lévis.

Médiation

Quant aux négociations, elles en sont à l'étape de la médiation, les parties rencontrant, aujourd'hui, ainsi que jeudi et vendredi, le médiateur Normand Gauthier, nommé la semaine dernière par le ministre québécois du Travail.

Le Comité intermunicipal de transport de la rive sud de Québec a été formé le 1er janvier 1980 et c'est la première fois en 25 ans que les employés (anciennement engagés par les Autobus Lévis), ont recours à la grève pour négocier leurs conditions de travail.



affaires urbaines

La carte électorale est adoptée, à Sainte-Foy

SAINTÉ-FOY — Le Conseil municipal de Sainte-Foy a modifié lundi, son règlement délimitant les districts électoraux de la ville pour les élections de novembre prochain. Ces modifications avaient été demandées la semaine dernière par le directeur général de la représentation, M. Jean-Luc Lemieux. Sainte-Foy aura 14 districts électoraux (quartiers) d'un nombre d'électeurs variant entre 2854 et 4568.

Economies d'eau à Québec

QUÉBEC — Selon le maire Jean Pelletier, de Québec, la ville réalise de véritables économies d'eau potable par rapport à la consommation de 1974. En effet à cette époque, la consommation d'eau était de 41,3 millions de gallons d'eau par jour pour une population de 200,000 personnes, soit une moyenne de 205 gallons par personne par jour. Actuellement, la consommation serait de 149 gallons par personne par jour, soit des économies, par rapport à 1974, de 20 pour 100. Selon le maire, les principales raisons de ces économies sont: la découverte de nombreuses fuites dans le réseau, une campagne intensive contre l'arrosage abusif des pelouses, l'installation de compteurs chez les principaux utilisateurs.

Médiateur spécial à la CS Beauport

par Gérald OUELLET

Le Syndicat des professeurs du Québec métropolitain (SPQM) et les dirigeants de la Commission scolaire Beauport ont accepté tard hier soir la nomination d'un "médiateur spécial" pour trouver une solution au conflit qui les oppose depuis déjà un an.

Comme l'indiquait hier soir un porte-parole du SPQM, les enseignants ont donné un mandat à leur syndicat de surseoir jusqu'à lundi prochain l'ordre de grève qui devait débiter ce matin pour faire suite à une décision prise à 90 pour 100 par les enseignants de la Commission scolaire Beauport réunis en assemblée générale jeudi dernier.

On se rappelle que les membres du SPQM avaient mandaté leur comité de négociation pour maintenir les 18 points en litige dont 6 sont considérés par eux comme étant prioritaires.

Les six points en question sont: a) les modifications à apporter aux maxima d'élèves par groupe lors d'intégration, l'utilisation d'une partie des effectifs obtenus au champ 1 et dans ceux où il y a intégration, b) le nombre minimum d'enseignants à dis-

tribuer dans les champs d'enseignement en avril, juin et septembre, c) le temps de disponibilité à l'intérieur de l'horaire des élèves, d) le nombre de journées pédagogiques, e) la tâche de l'enseignant est protégée, sauf en cas de surplus et f) aucun spécialiste n'est tenu de visiter plus d'une école par demi-journée.

Pour ce qui est du "remboursement des coupures de traitement" les membres du SPQM ne comprennent toujours pas l'attitude de la Commission scolaire Beauport considérant que celle des Chutes Montmorency a déjà accepté un remboursement totalisant 84 pour 100 des sommes demandées par le SPQM. On sait qu'il s'agit d'une somme totale de \$13,000. C'est pourquoi les enseignants ont mandaté leur comité de négociation de tout faire pour obtenir gain de cause à ce chapitre.

On sait que le SPQM est déjà venu à une entente de principe avec trois autres commissions scolaires qui participent aux négociations avec la même table centrale que celle de Beauport. Il s'agit des commissions scolaires Chutes Montmorency, Côte-de-Beaupré et la régionale Orléans.

L'UN dans Montmorency

par Gérald OUELLET

L'Union nationale (UN) a un nouveau candidat dans la circonscription électorale de Montmorency depuis hier matin, il s'agit de M. Gérard Boulet. Il remplace Me Emmanuel Cloutier qui a remis sa démission au comité central de l'UN pour la région de Québec, lundi. Me Cloutier a décidé

de se retirer de la présente campagne électorale pour des raisons personnelles.

Le nouveau représentant de l'Union nationale dans le comté de Montmorency est un étudiant de 24 ans, qui fréquente l'université Laval depuis trois ans. Il étudie en éducation spécialisée. M. Boulet doit d'ici les prochaines heures déposer officiellement son bulletin de présentation au bureau du président du scrutin pour la circonscription électorale de Montmorency.

On sait que les candidats du Parti québécois et du Parti libéral dans cette circonscription sont respectivement MM. Clément Richard et Jacques Langlois.

Capitation 81

Sous le thème "d'un p'tit coup de cœur" les paroisses (l'Ancienne-Lorette, Duberger, N.-D.-de-Recouvrance, St-Ambroise, Ste-Anne, St-André, St-Eugène, St-Gérard, Ste-Marie Médiatrice et Ste-Moni-

que), qui forment la région pastorale de Lorette au nord-ouest métropolitain, désirent vous informer que la collecte de la Capitation se déroulera cette année du 27 avril au 4 mai.

La capitation est une source principale de financement et un revenu indispensable pour tous les services qu'assurent les paroisses et la région.

Donc, à cette fin, du 27 avril au 4 mai, des équipes de solliciteurs bénévoles frapperont à votre porte et vous remercieront à l'avance de votre contribution.



Charlesbourg

La Chambre de commerce et le Club des Lions de Charlesbourg, en collaboration avec l'Association des marchands de Place Bourg-Royal, tiennent une collecte de sang au centre d'achat Place Bourg-Royal de Québec demain. L'équipe mobile de la Croix-Rouge accueillera les donneurs de 14h00 à 16h30 et de 18h00 à 20h30. Le président honoraire de la collecte de sang est Me Pierre Bernier, maire de Charlesbourg. L'objectif fixé est de 100 donneurs de sang. Les invités spéciaux, Serge Bernier et Jacques Richard, seront sur les lieux à 14h30.

les pastels

daniel

Brissson

Chaussures pour dames, hommes et enfants

Maintenant, Place des Quatre-Bourgeois, Sainte-Foy — 651-7411

PLACE L'ORMIERE
Neuchâtel
843-2764

CENTRE COURCELETTE
Vachon
844-3174

MAIL DE CAP-ROUGE
Cap-Rouge
653-7706

CARREFOUR CHARLESBOURG
8500, boul. Henri-Bourassa
623-4054

ELECTIONS PRESIDENTIELLES FRANÇAISES

(26 avril - 10 mai 1981)

*

Le Consul Général de France à Québec informe les ressortissants français de la région de Rimouski - Rivière-du-Loup - Gaspé qu'un de ses collaborateurs sera présent le vendredi 3 avril 1981 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 à l'école polyvalente Paul Hubert de Rimouski, 250, boul. Arthur-Buies (local D 213).

Les citoyens français inscrits sur la liste électorale d'une commune en France pourront, à cette occasion, établir ou renouveler une procuration de vote en faveur d'un mandataire de leur choix inscrit dans la même commune. Prière de se munir de pièces d'identité.

les Foyers inc Joli Feu

VENTE d'inventaire

EN SUPER-SPECIAL

morso

"Morso" / noir, 68,000 BTU \$888
Rég. \$1,089

LE CAMPAGNAR

No 2, régulier, soufflerie optionnelle \$475
Rég. \$590

Autres marques réputées:

- Fisher
- Alpiner
- Lakewood
- Earthstove
- Patriote
- Ovale de Finlay

les Foyers inc Joli Feu

219, rue Principale St-Romuald 839-0349

Dussault propose un parc de la technologie

par André DIONNE

Si depuis quelques années, on parle de la création de parcs industriels à la grandeur du Québec, voilà que le candidat libéral dans la circonscription de Chauveau, M. René Dussault, parle de la création d'un parc de la technologie dans la région de Québec.

"Au pied carré, la région de Québec compte un des plus hauts taux de concentration de chercheurs au Canada et il faut trouver le moyen de les réunir et de concentrer cette force de travail au développement industriel du Québec".

Au cours d'une conférence de presse donnée ce matin, l'ancien sous-ministre de la Justice du Québec sous le présent gouvernement, considéré comme l'un des plus hauts gradés de la fonction publique québécoise, candidat de M. Claude Ryan, chef du Parti libéral du Québec dans le nouveau district électoral de Chauveau, a déclaré qu'il faut absolument canaliser les activités de recherches et les joindre à celle du développement économique qui, selon lui, est stagnante.

Les jeunes

Il est stagnant non pas qu'il n'ait pas évolué mais parce que toutes les ressources disponibles n'ont pas été utilisées notamment au niveau de la recherche effectuée dans la région de Québec et ce sont les jeunes en particulier qui paient les frais de la note.

Les propos de M. Dussault peuvent ressembler au lancement d'un projet d'une usine de "chercheurs" pour assurer le futur développement industriel du Québec axé en partie sur la petite et moyenne entreprise, le château fort de l'administration Lévêque au cours des deux dernières années principalement. L'idée est séduisante et non sans fondement!

Actuellement, affirme le candidat Dussault, la recherche dans la région de Québec emploie directement 2,500 personnes dont 600 au Centre de recherche de Valcartier, ceux du Centre de recherches industrielles du Québec (CRIQ); 400 autres travaillent à l'intérieur des structures universitaires à Laval, d'autres à l'Institut national de recherches scientifiques (INRS), d'autres aussi dans les laboratoires privés. D'autres scientifiques ont déjà intégré

l'entreprise privée spécialisée comme ce fut le cas de Gentec, société spécialisée dans la fabrication des lasers.

"Il y a donc une masse de chercheurs importante qu'il faut utiliser et faire en sorte qu'il y ait une jonction entre les chercheurs et l'entreprise privée québécoise, pourvoyeuse d'emplois pour les jeunes Québécois scolarisés affectés par un chômage chronique, une plaie sociale, laisse entendre le candidat Dussault, qui touche non seulement le comté de Chauveau mais l'ensemble du Québec.

"Il ne faut pas, dit-il, s'estimer forts au Québec et le demeurer", faisant ainsi allusion au slogan du Parti québécois, mais il faut le devenir encore plus en utilisant les atouts que nous possédons.

"C'est pas juste une intuition... je connais bien ces milieux universitaires et scientifiques; on a le potentiel et il faut l'utiliser", ajoute-t-il.

Le PQ dans une certaine mesure l'a prouvé par un programme de recherches sur les vivres à l'université Laval, recherches qui ont servi énormément au développement de l'industrie agro-alimentaire.

"Il faut identifier nos points forts et les utiliser avec ténacité".

Le porte-à-porte

Dans la nouvelle circonscription de Chauveau, amputée de sa zone urbaine qui forme aujourd'hui le nouveau district électoral de La Peltre, le candidat libéral qui fait face à une faible majorité péquiste selon les chiffres de 1976, compte davantage sur une campagne "low profil", une approche très personnalisée en vue du vote du 13 avril prochain.

Pas de grand-visite, pas de gros "show", mais un objectif de 18 à

20,000 électeurs (sur près de 40,000) qui seront visités "personnellement" par le candidat libéral.

"Dans Chauveau, ça se passe entre vous et moi". C'est le slogan adopté. L'approche libérale est au fond la contre-attaque de celle "du député qu'on voit une fois tous les 4 ans".

Le candidat libéral fait donc table rase des problèmes qu'a posés sa candidature dans Chauveau et déclare formellement que le ralliement des libéraux est chose faite.

Loin de nier les réformes effectuées au cours des dernières années par le Parti québécois, il met l'accent sur ce qui reste à faire et qu'il ap-

pellera la "normalisation et la rationalisation" des réformes.

D'autre part, il est certes bien conscient des énormes problèmes sociaux qui sont le lot d'une grande partie de la population de ce comté.

Le bureaucrate se transforme souvent en travailleur social quand il parle des immenses efforts à faire pour aider ces gens, assurer la diffusion de l'information gouvernementale auprès des défavorisés, développer l'action communautaire et l'habitation à prix modique, autant de solutions à des problèmes qui sont les lieux communs des circonscriptions de la banlieue de Québec.

Montmorency: le candidat libéral parle d'économie et de tourisme

par Gérald OUELLET

Selon Me Jacques Langlois, candidat libéral dans la circonscription de Montmorency, il faudra voir dans les prochaines années à réaliser la mise en valeur du potentiel économique et touristique aux endroits où l'infrastructure est déjà en place, dans le but d'accroître le caractère original de la région de Québec et d'utiliser le site géographique à des fins touristiques et économiques.

C'est à la polyvalente "La Seigneurie", à Beauport, que Me Langlois lançait hier soir sa campagne électorale dans la circonscription de Montmorency, en compagnie de Me Michel Pagé, candidat libéral dans le comté de Portneuf. Me Langlois a brossé un tableau complet de la situation économique et touristique de la région de Québec, en présence de 250 militants. Pour sa part, le conférencier invité, Me Michel Pagé, a servi une violente attaque au chef du Parti québécois, le premier ministre René Lévesque, concernant les relations de travail au Québec.

Comme l'indiquait Me Langlois, nous avons dans la région de Québec non seulement l'infrastructure géographique et historique, mais nous avons également l'infrastructure routière nécessaire au développement touristique (exemple: le chemin de ceinture formé par les autoroutes 20 et 40 et le pont Pierre-Laporte). Il manque cependant un lien de rattachement à cette ceinture soit le raccordement de l'autoroute 20 et de la 40 c'est-à-dire l'axe Orléans. "Une fois ce tronçon parachevé, nous aurons l'infrastructure routière complète nécessaire au développement éco-

nomique touristique de la région", affirme Me Langlois.

Quand le candidat libéral du comté de Montmorency parle de l'infrastructure géographique, il pense entre autres au triangle formé de la chute Montmorency, du Mont Saint-Anne et de l'île d'Orléans. "Quelle région peut se vanter d'avoir de façon aussi concentrée autant d'attraits touristiques?" interroge-t-il.

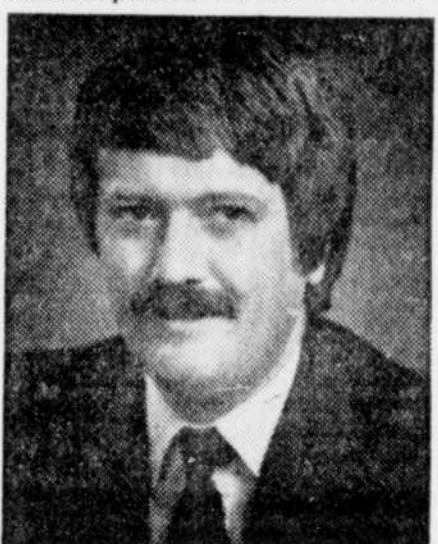
Me Langlois a mentionné que l'objectif économique recherché, pour une utilisation optimale d'autant de richesses, est d'allonger la période de séjour des touristes dans la région de Québec. Pour ce faire, il a suggéré la concertation des différents intervenants du milieu touristique de la région, afin d'offrir aux visiteurs l'inventaire le plus complet et le plus cohérent possible. Il a recommandé de

faire connaître, par le biais des maisons du Québec à l'étranger, la spécificité culturelle de la région de Québec car le tourisme est un apport économique nécessaire au développement régional selon lui.

Comme moyens à prendre, Me Langlois a mentionné le développement d'un système de réservations de chambres intégré à Québec; l'augmentation et le développement du nombre de manoirs aptes à recevoir des groupes et voyagistes de 30 à 50 personnes en évitant les superstructures hôtelières et enfin le développement des facilités de transport pour les touristes (exemple: trains de banlieue régionaux) dans Montmorency en redonnant au "petit train de Sainte-Anne" sa vocation originale; l'aménagement d'un port de plaisance dans le prolongement du port de Québec en direction de Beauport et près de l'île d'Orléans pour recevoir les bateaux de plaisance et aménager des haltes routières à l'île d'Orléans, (sur les vieux quais).

Enfin, selon Me Langlois, tout ce développement touristique suscitera une énergie axée sur le développement économique et aura des retombées sur l'habitation, le commerce, l'industrie, et ce qui est le plus important selon lui, la région de Québec assumera pleinement son leadership régional dans le Québec des années 80.

Pour réaliser ce programme économique, il faut selon Me Langlois que tous les Québécois, ensemble travaillent avec conviction et acharnement jusqu'au 13 avril pour se redonner un gouvernement apte à assumer son rôle de "leader" du développement économique du Québec.



Me Jacques LANGLOIS



Le Soleil, Jean Vallières

A Charlesbourg

Pour la première fois depuis le début de la campagne libérale, l'hymne national a été chanté hier soir à l'ouverture de l'assemblée de lancement de campagne dans la circonscription de Charlesbourg. Dans une salle à moitié pleine, Mme Véronique Guilmond-Baril, la candidate libérale, a réclame une étude exhaustive des conséquences de la réforme de la fiscalité municipale sur la communauté locale. Elle a déploré l'état de délabrement du jardin zoologique dont la vocation doit être réorientée en y ajoutant l'aspect botanique. Autre informations sur les propos du chef Claude Ryan à cette occasion en page B-3.

L'UN dans La Peltre

La direction de l'Union nationale, région de Québec, a enfin réussi à dénicher un candidat pour la région électorale de La Peltre.

Un agronome-fermier de Neuville, âgé de 55 ans, M. Laval Tardif, a été nommé officiellement candidat de l'UN dans cette circonscription hier.

Par tradition les Québécois aiment faire Ripaille

9, rue Buade, Québec 692-2450

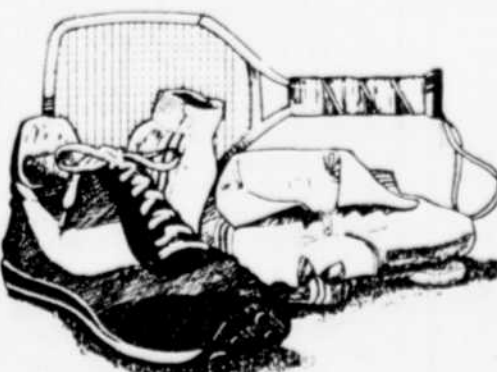
Bonne chère Prix raisonnables Nouvelle carte Autres spécialités

Déjeuner \$4.75 et plus Souper \$8.50 et plus

boutique Entraînement

SPECIALISÉE EN RACQUETBALL • BADMINTON JOGGING • DANSE

SOLDE de la marchandise automne-hiver 40% Escomptes allant jusqu'à 40% sur les vêtements hommes et femmes



Entrain le paradis de l'activité physique

Complexe Centre-Ville (Ste-Foy) Entre Place Laurier et Place Ste-Foy 658-7771

Pour faire place aux plantes fleuries de Pâques

Vente printanière de plantes vertes du 25 mars au 4 avril

20%	de rabais sur PLANTES SUSPENDUES
25%	de rabais sur GROSSES PLANTES
30%	de rabais sur PETITES PLANTES

Les Soleils verts

965, route de l'Eglise (angle 4-Bourgeois) Ste-Foy — Tél.: 658-7040

Les vestons sport pour le printemps sont arrivés!



Blazer de tweed léger, ton pastel, tailles 8 à 16, de \$53 à \$90.

Soyez prêts pour les occasions telles que: Confirmation, Bal de graduation, Première Communion, Pâques, etc.

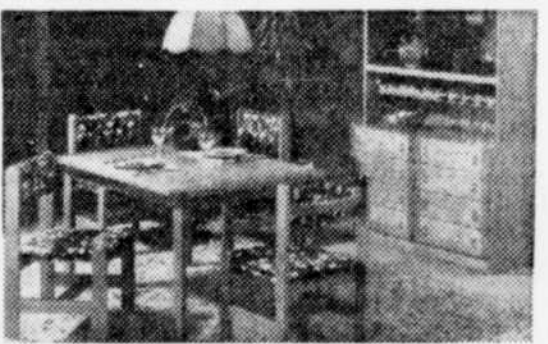
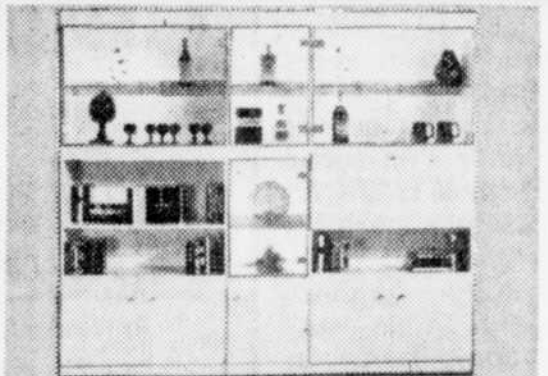


Centre d'achats Place Ste-Foy — 653-9363

SPECIALIAUX chez NAPERT

SPECIALISTE DU BEAU MEUBLE

MOBILIERS pour enfants en spécial



CHARGE VISA

MEUBLES NAPERT & FILS LTÉE

PLAN MISE DE COTE LIVRAISON GRATUITE DANS TOUT LE QUÉBEC ET BANLIEUE

QUÉBEC ET BANLIEUE 107, INDUSTRIEL SAINT-LAMBERT 889-9705

HOT POINT "INGLIS" - BELANGER MAYTAG - JENN-AIR HITACHI

SAINT-SYLVESTRE 596-2228



A 10 minutes du pont Laporte Sortie 115 de l'Autoroute 73

L'inutilité du succès de Radio-Québec



Jacques
dumais

Quand, en 1979, le ministre québécois des Communications, M. Louis O'Neill — exclu du cabinet Lévesque la même année — parraina les projets de loi 4 et 5 sur la programmation éducative et la refonte de la loi constitutive de Radio-Québec, d'aucuns ont mis en doute la capacité de la Régie des services publics du Québec, plus rompue à la quincaillerie du câble et de la téléphonie, de veiller convenablement à l'observance du contenu plus abstrait et intangible de la télévision éducative.

C'était sous-estimer la polyvalence d'un tribunal quasi judiciaire présidé par le juge Yvon Côté, de la cour provinciale. Flanqué de ses régisseurs Guy Messier et Laurent Laplante, le magistrat vient d'émettre une ordonnance douloureuse mais capitale pour l'avenir de Radio-Québec. En substance, ce document d'environ 230 pages oblige cette télé entièrement financée par les Québécois d'innover en vue de ne plus dissocier "télévision" et "éducation", suivant en cela l'esprit et la lettre des pièces législatives précitées. En d'autres termes, Radio-Québec fait actuellement fausse route et doit changer de cap pour respecter un mandat qui n'a rien à voir avec celui, commercial et de masse, qui caractérise Radio-Canada ou TVA.

La régie accrédite aussi les multiples doléances minoritaires qui, de tous les coins du Québec, réclament une télévision "autre" plutôt qu'une "autre télévision" montrée axée sur un contenu accidentellement éducatif.

Dès sa fondation, il y a 13 ans, et surtout depuis son entrée en ondes ouvertes (UHF), en 1975, la télévision éducative vise surtout à se tailler un auditoire par un chassé-croisé de programmations dont le fil conducteur apparaît aussi mince que son support éducatif. Ses dirigeants successifs ont tous claironné leur option pour une "télé éducative au sens large". Au cours des audiences de la régie, l'automne dernier, le président Gérard Barbin arguait même que la télévision de Radio-Québec avait préséance sur l'éducation...

La stratégie à long terme de Radio-Québec, par de là son caractère hors-la-loi, s'avère piégée. En joignant l'utile à l'agréable grâce à l'apport de vedettes de l'information et du spectacle, cette télé séduit un bassin accru d'auditeurs québécois susceptibles hypothétiquement de goûter un menu éducatif plus substantiel. Mais cette course douce à la cote d'écoute alliée à une porte ouverte à la commande de prestige, peut aussi faire basculer Radio-Québec dans le carcan du système nord-américain de marketing et de publicité.

La télé éducative, dans ce contexte, épouserait les mêmes travers reprochés à Radio-Canada qui, en situation de concurrence avec la télé privée depuis 1960, n'eût rien de mieux à proposer pour s'en sortir qu'une deuxième chaîne vierge (Télé 2) sur le câble. La régie convient d'ailleurs que Télé 2 diffusera suivant les mêmes paramètres culturels que Radio-Québec.

Les Québécois peuvent-ils s'offrir le luxe de deux autres chaînes "éducatives au sens large"? Ne vaudrait-il pas mieux exploiter à fond la compétence du Québec dans le domaine de l'éducation sans faux-fuyants, à l'intention non plus d'une masse informe, passive et distraite mais DES publics identifiés et appelés à participer par les différents comités régionaux actuellement mis en place par Radio-Québec?

L'"éducation au sens large" constitue un désaveu libertin des cours magistraux et de la télévision scolaire. Après les expériences historiques comme TEVEC ou Multi-Médias ayant coïncidé avec l'engouement éphémère pour la télévision communautaire, Radio-Québec a en sainte horreur la télé marginale, non professionnelle, synonyme de "plate". On fait table rase de ses aspects innovateurs mais on ne se formalise plus de coller aux excès galvaudés de la télévision conventionnelle.

Avant l'adoption d'une loi sur la programmation éducative, le pouvoir politique ne savait que faire de Radio-Québec, cette autonomiste "bébelle de Daniel Johnson", laissée pour compte sous le régime Bourassa et, sous les péquistes, utilisée comme porteuse d'ondes pour les débats de l'Assemblée nationale et comme contrepartie québécoise à la fierté radio-canadienne.

Depuis quelques années, les réformistes de Radio-Canada affluent massivement devant et derrière l'écran de Radio-Québec. Ils y bâtissent une télévision de qualité, certes, mais qui n'a d'éducatif que le nom. Les femmes au foyer, drop out et analphabètes, à l'heure des coupures à l'éducation des adultes, profiteraient plus d'aides audio-visuelles que de l'hyperchoix télévisuel à domicile. La Régie des services publics frappe dans le mille en obligeant Radio-Québec à troquer l'accessoire contre l'essentiel. Du reste, au moment où Radio-Québec et Radio-Canada vivent des grèves, TVA garde le monopole de "l'éducation au sens large" qui est rentable!



Les Communes doivent voter

Le discours du premier ministre Trudeau lundi aux Communes ne laisse planer aucun doute sur son intention: faire adopter au plus tôt par les Communes et le Sénat son projet de réforme constitutionnelle.

De son côté, le chef du Parti conservateur, M. Joe Clark, est plus décidé que jamais à empêcher que le gouvernement fédéral ne transmette aux autorités britanniques les demandes d'amendements à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, avant qu'une autre rencontre n'ait lieu entre les provinces et Ottawa.

La question qui se pose est bien simple: le gouvernement Trudeau doit-il repousser à plus tard un vote qui est certain de gagner de toute manière, ou doit-il plutôt respecter certaines apparences de la démocratie, en permettant aux députés conservateurs de prolonger le débat?

M. Trudeau, qui a déjà modifié à deux reprises son calendrier des débats sur cette question, est catégorique: le moment d'agir est venu, répète-t-il, peu importe l'ampleur de l'opposition des provinces et du Parti conservateur. Sans le promettre de façon formelle, il est clair qu'il est prêt à limiter de

façon légale le débat, en utilisant le poids de sa majorité parlementaire, pour en finir avant sa proposition.

Dans ces circonstances, aussi bien passer au vote. Les stratèges conservateurs croient encore, naïvement, qu'un éventuel changement de gouvernement au Québec pourrait modifier les données du problème constitutionnel. C'est à la fois mal connaître et M. Trudeau et les libéraux du Québec. Si M. Trudeau avait préféré discuter avec M. Ryan, il aurait tout simplement attendu quelques mois avant d'amorcer son coup de force. Au contraire, il a précipité les choses, précisément parce qu'il ne tient pas à discuter avec le Québec, n'étant pas plus d'accord avec l'attitude de M. Ryan qu'avec celle de M. Lévesque.

M. Ryan s'est largement inspiré du rapport Pénin-Robarts pour mettre de l'avant ses propres propositions constitutionnelles. Or, M. Trudeau ne tient pas pour sérieuses les suggestions du comité Pénin-Robarts. Il n'a guère pris non plus celles du Livre beige du Parti libéral du Québec, pourtant fort accommodantes pour les fédéralistes bon teint.

Réclamer du premier ministre Trudeau qu'il attende la conclusion de la présente cam-

pagne électorale avant de faire voter les députés, c'est s'accrocher à l'imaginaire. M. Trudeau a décidé d'enfoncer les clôtures et il le fera.

La seule retenue décente qu'il convient encore d'exiger de lui, c'est qu'il attende que la Cour suprême se soit prononcée sur son projet, avant qu'il n'expédie le texte de la résolution à Londres.

Les libéraux du Québec ont été bernés. Pourquoi faire semblant de croire qu'ils peuvent encore faire fléchir un gouvernement fédéral, qui a décidé de se moquer du Québec, comme s'il s'agissait d'une quantité négligeable?

Ce serait une fois de plus tromper les Québécois. M. Ryan ne possède en effet aucun pouvoir particulier pour modifier la conception du fédéralisme qui sous-tend la politique des libéraux fédéraux. Voudrait-il s'opposer aux visées autoritaires de son vis-à-vis fédéral que ses militants s'y opposeraient, comme l'a démontré son incapacité de voter une résolution de l'Assemblée nationale condamnant la démarche unilatérale d'Ottawa. Dans ces circonstances, aussi bien inviter les Communes à faire oeuvre utile en s'occupant du chômage au plus tôt.

Marcel PÉPIN

point de vue sur l'économie

Cette fausse opulence belge



roger
dehem

(collaboration spéciale)

La Belgique offre le spectacle paradoxal d'avoir à la fois tous les signes de l'opulence, notamment les salaires les plus élevés au monde, et l'économie la plus anémisée d'Europe occidentale.

Principale bénéficiaire du marché commun, l'économie belge avait connu une expansion remarquable au cours des années soixante, et jusqu'en 1974. Propulsée par les investissements des entreprises multinationales, l'emploi, les salaires et les avantages sociaux de tout genre avaient atteint leur apogée au moment de la première crise du pétrole.

Depuis 1975, la croissance du produit national, et surtout celle de la production industrielle, ont été plus lentes que dans l'ensemble de la Communauté économique européenne. De 1974 à 1979, l'emploi dans l'industrie a baissé de 16 pour 100, comparativement à 6,5 pour 100 dans la CEE.

En dépit du recul sensible de l'emploi, de la montée du chômage, plus forte qu'ailleurs, les salaires ont augmenté plus que dans la CEE. Si la productivité a, elle aussi, augmenté plus qu'ailleurs, cela tient, non pas à des investissements nouveaux, mais à la désaffectation d'installations désuètes, rendues non rentables par la hausse des coûts salariaux et énergétiques. Les coûts salariaux, y compris les charges sociales, sont les plus élevés au monde. En 1979, ils dépassaient de 27 pour 100 ceux aux États-Unis, et de 43 pour 100 ceux au Canada.

Le franc belge faisant partie du bloc monétaire européen centré sur le mark, son cours par rapport aux dollars américain et canadien s'est apprécié sensiblement depuis 1976. Ceci a accentué la non-compétitivité des produits industriels belges dans la concurrence internationale. L'ap-

préciation du franc belge a accentué la disparité des charges salariales.

La surévaluation du franc belge a, toutefois, eu le mérite de freiner l'inflation. Les prix ont augmenté sensiblement moins en Belgique qu'en Amérique du Nord, mais aussi moins que dans la plupart des pays de la CEE. Actuellement, le taux d'inflation est de l'ordre de 6 pour 100. Ceci a contribué à un progrès plus rapide du salaire réel. Alors qu'aux États-Unis et au Canada, l'inflation a rogné le pouvoir d'achat réel des salariés, en Belgique, le salaire réel a continué d'augmenter. De 1973 à 1980, il a progressé au rythme annuel de 3,4 pour 100, comparativement à 1,7 pour 100 dans la CEE.

L'accroissement incessant des coûts salariaux, en dépit du renchérissement du pétrole et du marasme économique mondial, a eu pour effet naturel de provoquer des mises à pied, et de bloquer l'embauche. Le taux du chômage atteint actuellement environ 10 pour 100, comparativement à une moyenne de 2,3 pour 100 au cours des années 1960-72. Il frappe surtout la Wallonie aux industries vieillies, alors que la Flandre, zone de prédilection des multinationales, est demeurée relativement prospère. Le niveau exorbitant des coûts salariaux a toutefois brisé l'expansion des investissements des multinationales. L'on assiste même à des départs.

Alors que les investissements industriels au cours de la période 1975-78 avaient encore augmenté de 6 pour 100 par an en Allemagne, en Belgique ces investissements se contractaient au rythme de 10 pour 100 par an. La rentabilité des entreprises s'est détériorée dans des proportions catastrophiques, un peu comme en Grande-Bretagne, mais en Belgique cette dégradation remonte à 1975. Depuis lors, cette rentabilité est généralement négative. Ceci a tari une source de financement de l'investissement productif, et incite l'activité entrepreneuriale et l'épargne à chercher des emplois plus lucratifs à l'étranger.

L'épargne est aussi drainée d'une manière croissante vers le secteur public, dont les besoins de financement se sont accrus dans des proportions dramatiques. Les dépenses publiques représentent 58 pour 100 du PNB de 1980, comparativement à 42 pour 100 en 1970-1973. Le déficit des pouvoirs publics a atteint le chiffre faramineux de 12 pour 100 du PNB en 1980. Il doit être financé à des taux d'intérêt excessivement élevés, et dans une mesure croissante par l'emprunt à l'étranger.

Le coût rapidement croissant de la dette publique et la difficulté devenue alarmante de son financement, constituent les indices les plus spectaculaires de la crise actuelle. Le gouvernement est finalement acculé à opérer des coupures douloureuses dans son budget. Rien ne garantit qu'il y réussira.

La dégradation économique de la Belgique depuis le choc pétrolier ne peut être imputée exclusivement à ce dernier. D'autres pays ont réussi à s'adapter plus ou moins bien au renchérissement du pétrole. La déconfiture économique de la Belgique est donc fondamentalement due à la structure politique du pays. Alors que les gouvernements français, allemand et britannique ont le pouvoir nécessaire à la prise de décisions impopulaires, l'impuissance des gouvernements en Belgique est due au fait que ceux-ci représentent des coalitions fragiles de groupes de pression, où les syndicats sont parvenus à jouer le rôle prédominant. Récemment, un accord de modération salariale a été négocié. Mais il est largement insuffisant, puisqu'il ne limite les augmentations qu'au-delà de l'indexation.

L'on ne voit pas, dans les conditions politiques actuelles, comment un ajustement urgent nécessaire à un redressement pourra se faire. Par leur ineptie, les dirigeants syndicaux sont en train de se faire les fossoyeurs de leurs mandats.

Roger Dehem est professeur d'économie politique à l'université Laval.

LES ÉLECTIONS DU 13 AVRIL

Lévesque changé en Père Noël?



Gilles
lesage

C'était plus facile au référendum. Pour un oui, pour un non, on nous promettait un pays ou l'autre. C'était clair, net, précis, péremptoire, du moins on voulait le croire. Mais là, c'est à coups de dizaines et de centaines de millions que les deux grands clans nous font la cour pour un misérable petit X sur un bulletin de vote.

Le grand timonier péquiste prenant un congé relatif hier (M. Lévesque est resté chez lui, dans Taillon), je pensais que le Parti québécois nous laisserait un répit pour faire un bilan provisoire de la manne promise depuis jeudi dernier. C'était compter sans le grand argentier lui-même, M. Parizeau, qui a d'un coup sec délié les cordons serrés d'une bourse qu'il disait désespérément vide. A lui seul, hier, avec sa politique familiale, le numéro 2 péquiste a fait miroiter \$200 millions. Où est passée l'austérité? Disparue par enchantement? Le grand couteau des coupures béantes? Le déficit et les emprunts records? M. Parizeau, qui a répondu à tout, explique que ça ne coûtera pas si cher qu'il semble: le programme sera implanté graduellement, le budget augmente à chaque année, et au prix où sont le pain et le beurre, il n'y a rien là! "What's a million?" se demandait un homologue fédéral du ministre, qui semble lui rétorquer: Qu'est-ce qu'un milliard?

Car ces \$200 millions s'ajoutent aux \$28 millions pour accélérer la recherche et le développement industriel; \$15 millions pour faciliter l'accès à la propriété et relever l'industrie domiciliaire; \$50 millions pour aider les jeunes, les étudiants et les chômeurs. Ce qui fait bien autour de \$300 millions, et nous ne sommes même pas à mi-chemin de la campagne. Et sans compter les promesses sectorielles et régionales: quatre hôpitaux à Montréal, une usine de méthanol (\$45 millions) dans Montmagny-L'Islet; sans compter au moins \$60 millions pour acquérir la Société Asbestos. Et c'est loin d'être fini. Le PQ a au moins eu la décence de nous avertir que ces promesses — pardon, ces engagements — s'ajoutaient au déficit de \$3 milliards. Ouf!

Il faut admettre que M. Ryan est en retard sur ce plan, tout simplement parce qu'il n'a commencé que dimanche à déballer son grand sac de bonbons électoraux. Mais au rythme où il va, il va rapidement rejoindre, sinon doubler, le Père Noël Lévesque. Hier, le chef libéral a mis les bouchées doubles en annonçant coup sur coup, dans le Bas-Saint-Laurent, sa politique forestière et sa politique féminine. La veille, c'était le transfert universel et l'indexation des régimes de retraite, l'aide aux PME, l'indexation de l'aide sociale. Et dimanche, pour le coup d'envoi, diverses mesures agricoles. Plus prudent ou ignorant, M. Ryan n'a pas encore mis de chiffres au bout de ces engagements, se réfugiant derrière les études en cours de ses "experts".

Et comme aux plus beaux jours de Duplessis, MM. Lévesque et Ryan, qui ne peuvent éviter les routes défoncées par un printemps hâtif, promettent de mettre le paquet sur la voirie régionale et rurale. L'asphalte, c'est encore payant!

Words, words, words, disait Shakespeare il y a bien longtemps. Mais, dans le désert de l'inflation et du chômage, comme cette manne électorale est rafraîchissante! Quelle merveille de constater que la pingrerie et la parcimonie d'hier sont devenues, par un coup de baguette magique, générosité et prodigalité. Comme si la planche à billets verts était installée à Québec jusqu'au 13 avril. La disette est finie, voici l'ère de l'abondance. Des châteaux en Espagne?

Les Canadiens racistes? Racistes, les Québécois? La pilule est amère, mais on doit pourtant l'avaler. En effet, les cas de racisme sont signalés de plus en plus fréquemment au nord du 45e parallèle. Cette intolérance vient en bonne partie des forces de l'ordre qui font souvent montre d'une attitude violente à l'endroit des minorités raciales canadiennes. Mais il y a aussi ce racisme dit "subtil", qui s'étend de plus en plus. Journaliste à la pige, André Noël a déjà publié dans les dossiers du SOLEIL un document sur le Klu Klux Klan au Canada. Il nous brosse aujourd'hui un portrait du racisme à l'intérieur des frontières canadiennes.

Racisme au Canada Les fruits de l'intolérance

par André Noël

(collaboration spéciale)

Une nuit froide d'hiver à Delta, en banlieue de Vancouver. Les lumières sont éteintes dans la maison des Sidhu; une famille sud-asiatique de huit personnes établie dans le quartier depuis sept ans. Baldwinder, une jeune fille de 20 ans, ne dort pas encore.

A 3h40, elle se lève d'un bond. Quelqu'un a lancé un contenant de cinq gallons d'essence à travers la fenêtre du salon. Baldwinder se précipite dans la pièce, mais il est déjà trop tard. Les meubles et les rideaux sont en feu. Elle a tout juste le temps de voir deux hommes s'éloigner en courant et de réveiller sa famille. A quatre heures du matin, l'incendie a complètement détruit le premier étage de la maison.

Cet incident, survenu cet hiver, n'est pas un fait isolé. On a assisté depuis quelques mois à une recrudescence d'attaques racistes en Colombie-Britannique, en Ontario, et aussi dans d'autres provinces.

Quelques jours après l'incendie de la maison des Sidhu, un étudiant sikh, M. Avtar Dhami, a été assailli en plein jour par une vingtaine de jeunes de Vancouver. Son auto a été démolie à coups de bâtons de baseball et de barres de fer. Un motocycliste sud-asiatique qui passait sur la même rue a été attaqué à son tour.

Le 11 février, quatre cocktails Molotov ont été lancés contre la maison d'un autre sud-asiatique, M. Kuldeep Gill, à Delta. Le 15 février, toujours en Colombie-Britannique, un temple sud-asiatique était dynamité à Merritt.

A Toronto, les porte-parole de la communauté noire affirment que des centaines de policiers et d'agents de l'immigration ont déclenché une véritable opération de harcèlement à l'égard des Noirs.

En février, une escouade de policiers a fait irruption à une répétition des Gayap Rhythm, un groupe composé de musiciens africains et antillais. Quelques-

uns d'entre eux, un fusil sur la tempe, ont été déshabillés, menottés et fouillés. Ils ont ensuite été arrêtés pour n'avoir pas été en possession de leur passeport.

Les Gayap Rhythm s'étaient fait connaître pour leur participation à des activités anti-racistes, ce qui explique peut-être le harcèlement qu'ils ont dû subir.

La presse torontoise a aussi rapporté le cas d'un Noir qui a été battu chez lui par deux agents de la Gendarmerie royale du Canada. Ces derniers l'avaient pris pour un immigré illégal. Quand ils ont finalement découvert qu'ils s'étaient trompés de personne, ils lui ont demandé d'oublier l'affaire sinon ils l'accuseraient d'assaut.

Le même incident s'est produit avec des Sud-Asiatiques. Des policiers sont entrés en pleine nuit au domicile de M. Fanya Singh Bains, ont pointé un revolver sur sa tête, ont profané la salle de prières et tout saccagé, sous le prétexte de rechercher des immigrants illégaux. Les membres de la famille Bains sont tous citoyens canadiens. Le solliciteur général de l'Ontario, M. Robert Kaplan, a dû leur faire des excuses publiques.

Les minorités ethniques de la Ville de Toronto ont de quoi craindre l'arbitraire policier. Il y a deux ans, des policiers s'amènent dans une taverne pour mettre fin à une bagarre. L'un d'entre eux saisit un jeune Noir, M. Andrew Buddy Evans, le force à s'agenouiller, crie: "You are one dead fucking nigger" et lui tire une balle dans la tête.

Un an plus tard, d'autres policiers abattent un immigrant jamaïcain, M. Albert Johnson, à son domicile devant sa femme et ses enfants, pour des raisons qui sont restées obscures. Les policiers ont été acquittés dernièrement.

Par ailleurs, des bandes du Ku Klux Klan — une organisation fasciste qui défend la "suprématie blanche" — se sont manifestées un peu partout au pays. Début mars, la branche ontarienne du KKK a annoncé publiquement qu'elle ouvrira



bientôt quatre camps d'entraînement militaire dans le sud de l'Ontario.

Selon la déclaration, les camps entraîneront 160 jeunes au maniement des armes, aux tactiques anti-guérilla, et à "faire face à une révolte noire". Le KKK a annoncé du même coup que ses chevaliers allaient embrasser une grande croix à Markham le 5 avril prochain. Tant les autorités politiques que policières refusent d'agir.

La police a d'ailleurs rapidement clôturé l'enquête sur la mort d'un enfant pakistanaï de six ans, trouvé éborgné l'automne dernier dans la cave d'un immeuble de Toronto, au pied d'un mur barbouillé de slogans racistes et de sigles du KKK.

Le racisme "subtil"

Le racisme ne se manifeste pas toujours de façon aussi brutale, mais toujours il repose sur une humiliation abjecte.

En janvier, un administrateur de l'hôpital Simon-Fraser, en Colombie-Britannique, a fait circuler un document décrivant les Indiens comme des alcooliques, des voleurs et des magueux.

Intitulé "Formule d'emploi à l'usage des Indiens", le document fictif posait des questions comme: "Êtes-vous né dans un hôpital des pauvres, une ruelle, un fossé ou la banquette arrière d'une auto?"

L'administrateur qui a fait circuler ce document, Mme Irène O'Brien, a allégué qu'elle voulait uniquement faire une blague. Néanmoins, elle n'a pas su quoi répondre à un journaliste de Radio-Canada qui lui demandait qu'est-ce qui était drôle dans cette blague.

En raison des conditions de vie et des soins de santé déplorables, la mortalité infantile parmi les Indiens de la Colombie-Britannique est deux fois plus élevée que dans le reste de la population.

Au Manitoba, une femme Ciri a intenté une poursuite contre l'Hôpital Général de Saint-Boniface et un chirurgien

qui a cousu sur sa poitrine une trentaine de perles à la suite d'une opération... une autre "blague".

Les Canadiens-chinois de Toronto ont eux aussi fait les frais d'une propagande raciste. Une émission du réseau de télévision CTV, "W5", a affirmé impunément que les étudiants chinois prenaient la place des Canadiens dans les universités. Or les étudiants chinois sont presque tous Canadiens, ainsi que leurs grands-pères et leur arrière-grands-pères, établis au pays il y a plus de 100 ans. Trois mille personnes ont manifesté dans les rues pour protester contre l'émission.

Et au Québec?

"Le racisme n'a pas les mêmes proportions au Québec qu'en Ontario et en Colombie-Britannique, affirme M. Lawrence Sitahal, le directeur du Centre communautaire des Noirs, mais ici aussi il y en a de plus en plus.

"Le racisme est quotidien. Il se manifeste dans l'emploi, le logement, les écoles."

Selon M. Loiselle, de la Commission des droits de la personne, 113 plaintes concernant la race et l'origine ethnique ont été portées devant la commission en 1979; en 1980, il y en a eu 151.

Une de ces plaintes a été portée par Mme Geneva Darcy contre le congédiement de neuf Noirs, et leur remplacement par neuf Blancs, au centre pour vieillards où elle travaillait, le St. Andrews Presbyterian Home à Montréal. Quand elle a annoncé à l'administration qu'elle portait plainte, elle a été congédiée à son tour.

Mme Shirley Sarna, de l'Organisation de lutte pour la défense des droits des immigrants, a rapporté le cas d'une femme de Trinidad, détenue illégalement par les agents de sécurité d'un grand magasin de Montréal, le 18 février dernier.

Cette femme (dont Mme Sarna a voulu taire le nom) s'est trompée de porte et a voulu quitter le magasin par la sortie

d'urgence. Elle a déclenché ainsi un système d'alarme et s'est aussitôt retrouvée entourée de cinq gardiens.

Les gardiens l'ont menée dans un bureau, l'ont accusée de vol à l'étalage, l'ont déshabillée et fouillé tous ses effets personnels. Frustrés de ne rien découvrir, ils lui ont demandé ses cartes d'identité pour vérifier si elle était au Canada légalement, ce qui était le cas. Quand elle s'est défendue, on lui a répondu: "Si vous n'aimez pas ça, vous pouvez retourner dans votre pays."

Elle a également porté plainte à la Commission des droits de la personne.

M. Sitahal a pour sa part cité de nombreux témoignages de discrimination dans le logement (des Noirs chassés de chez eux) et aussi de harcèlement policier. Fin février, un administrateur du Centre communautaire s'est fait fouiller de fond en comble par la police, les mains plaquées sur son auto, et pour aucun motif.

Mme Yolande Geadah, du Mouvement québécois contre le racisme, déplore également une montée du racisme et l'attribue à la situation économique. "L'augmentation du chômage a toujours provoqué le racisme, dit-elle. Tu trouves toujours des boucs émissaires pour traiter les immigrants de voleurs de jobs."

C'est aussi l'avis de Mme Jeanine Bougain, présidente de la branche québécoise de la Coalition des Noirs au Canada. "Le racisme a une fonction économique. Il permet de marginaliser une partie de la population, de la forcer à travailler à bon marché et de diviser les gens."

"Quant je suis arrivé au Canada en 1970, il n'y avait pas autant de chômage, et les attaques racistes étaient plutôt rares, de dire M. Gian Singh, un leader de la communauté sud-asiatique. Mais depuis 1974, avec la récession qui s'installe, les immigrants et les non-Blancs deviennent des cibles idéales pour détourner l'attention des gens des vrais problèmes."

Le français? Où ça?

par la Fédération des francophones hors Québec

(...) Nous allons tenter de préciser quels sont les problèmes que rencontrent les francophones hors Québec en ce qui touche la disponibilité des services en français dans chacune des provinces.

Terre-Neuve

Autant dire qu'à Terre-Neuve, les services en français sont quasi inexistant. Dans cette province où le chômage atteint des proportions catastrophiques, il n'y a par exemple qu'une seule personne qui peut s'exprimer en français au centre de main-d'œuvre, pendant qu'à Cap St-Georges bien qu'il y en ait une, celle-ci n'est jamais disponible quand le besoin se fait sentir. Bien que le Commissaire aux langues officielles n'ait reçu aucune plainte en provenance de Terre-Neuve, en 1979, cela ne signifie pas que les problèmes sont inexistantes.

Ile-du-Prince-Edouard

La SSTA nous souligne le fait que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration ne peut pas offrir de service en français dans sa direction des projets de création d'emplois située à Charlottetown et qui dessert toute la province. De plus, les centres de main-d'œuvre étudiants à Charlottetown et à Summerside n'offrent pas de service en français. Les services d'Air Canada et du ministère des Transports sont offerts en français si l'on est assez chanceux d'être présent quand les employés bilingues sont en service. On a également noté que souvent des ministères, tel celui des Communications, ne peuvent fournir que des documents en anglais au public, même si des versions françaises existent à Ottawa.

Nouvelle-Ecosse

Il semble bien qu'Air Canada n'ait pas encore trouvé le moyen d'offrir un service acceptable en français à l'aéroport de Yarmouth même après plusieurs plaintes au Bureau du commissaire aux langues officielles. La société Via Rail offre un service en français à la gare d'Halifax, mais l'anglais est roi et maître une fois monté à bord du train. La FANE nous a également souligné le fait que parfois des services bilingues sont offerts dans certains bureaux de poste et centres de main-d'œuvre même si les postes ne sont pas désignés bilingues par les bureaux-chefs des ministères. On se demande alors pourquoi ces gens ne reçoivent pas de prime au bilinguisme! Les ministères devraient être plus consciencieux dans leur identification des endroits où il faut offrir un service bilingue. A la FANE on se plaint également du fait que personne ne soit en mesure de lire en français les télégrammes qui leur sont adressés.

Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick étant désigné région bilingue et comme l'on retrouve de très fortes concentrations de francophones dans le nord de la province, les problèmes de la disponibilité des services en français ne se posent pas avec la même acuité que dans d'autres provinces. Par contre, comme le principe de la demande suffisante est appliqué même dans les régions désignées bilingues, comme l'a souligné M. Jean-Jacques Noreau en réponse à une question du sénateur Murray, le 4 novembre dernier, il s'ensuit que dans certaines régions du Nouveau-Brunswick, les services en français ne sont pas toujours adéquats. Ainsi dans les bureaux de poste de Fredericton et de

Saint-Jean il n'est pas toujours possible d'être servi en français. Situation identique aux bureaux du ministère des Anciens combattants à Fredericton.

Ontario

En Ontario, où se trouvent selon le jargon du Conseil du trésor, trois régions bilingues soit: le nord, l'est et la région de la capitale nationale, on serait porté à croire qu'à tout le moins dans ces régions, la question des services en français ne constitue plus un problème. Rien n'est moins sûr; comme en témoignent quelques exemples suivants de plaintes que le commissaire a reçues en 1980: pas de services en français aux guichets de l'aéroport de Timmins; pas de service en français lorsqu'on téléphone pour des réservations aux bureaux d'Air Canada à Sudbury; une plaignante de Rockland reçoit un appel d'une employée unilingue anglaise du bureau d'assurance-chômage de Vanier qui refuse de lui parler en français; le service n'est pas offert en français au bureau auxiliaire situé au sous-sol de l'édifice C.D. Howe, rue Sparks à Ottawa; il est difficile de se faire servir en français par les douaniers du poste frontalier de Cornwall. Ailleurs en Ontario, les usagers sont parfois impliqués dans des situations pour le moins farfelues. Ainsi par exemple à propos du Centre de main-d'œuvre de Whitby, une personne s'est plainte du fait que la réceptionniste n'offrait pas le service en français et refusait d'accepter un certificat de baptême du Québec comme pièce d'identité sous prétexte qu'il était rédigé en français; un usager de Via Rail a constaté que le service était uniquement en anglais à bord du train turbo Toronto-Montréal, un autre usager constatait la même chose à bord du train turbo Montréal-Toronto. A Via Rail, on ne fait donc plus de discrimination. C'est la même chose dans les deux sens.

Manitoba

Si à Saint-Boniface la disponibilité de services en français s'est améliorée, surtout au niveau des bureaux de postes, par contre, de sévères reproches sont adressés à la Commission canadienne du blé. Il y est pratiquement impossible de recevoir des informations en français. Une lettre circulaire que publie mensuellement la commission est exclusivement en anglais. Les permis pour livrer du grain sont également unilingues anglais.

Saskatchewan

A Saskatoon et à Prince Albert, il est impensable d'espérer recevoir des services en français de la part des bureaux de postes. La grande faiblesse en Saskatchewan, tout comme en Alberta, en Colombie-Britannique et dans une moindre mesure au Manitoba, est que les agences et organismes du gouvernement fédéral n'identifient pas clairement la disponibilité des services en français. Ce qui fait que le francophone vraiment désireux de se faire servir dans sa langue, doit aller d'un commis à l'autre, pour recevoir satisfaction. A Regina et à Saskatoon il y a très peu de chances d'être servi en français aux guichets d'Air Canada. A Agriculture Canada: même problème. En ce qui a trait à la publicité gouvernementale, l'hébo francophone de la province est vraiment négligé.

Alberta

Le Bureau de poste d'Edmonton, la capitale provinciale, n'offre pas de service en français. Via Rail n'offre pas de service en français dans cette ville également. Le

Au cours d'un exposé devant le comité mixte spécial du Sénat et des Communes sur les langues officielles la semaine dernière, la Fédération des francophones hors Québec a brossé un tableau de la situation du "français, langue de service" à travers le Canada. Nous reproduisons cette partie de l'exposé de la FFHQ.

ministère de la Consommation et des Corporations n'offre pas de service en français à Edmonton car "la demande n'est pas suffisante". Il est difficile d'obtenir des services en français des différents ministères sans avoir à attendre longtemps et même là, la qualité du service s'en ressent. L'ACFA se demande pourquoi l'annuaire téléphonique n'indique pas des numéros distincts à composer pour recevoir automatiquement un service en français.

Colombie-Britannique

En Colombie-Britannique, les services en français sont dans un sérieux état de sous-développement. On retrouve souvent qu'une seule personne bilingue par ministère de sorte que si celle-ci s'absente, ou qu'elle est occupée, il est impossible d'être servi en français. Au ministère des Postes, les francophones ont environ 20 pour 100 des chances d'être servis en français. La majeure partie du temps c'est donc impossible et l'on joue à la roulette russe linguistique.

En fait, d'après les informations que nous avons pu recueillir, la faiblesse générale des services en français dans l'Ouest réside dans le fait que l'on n'identifie pas la disponibilité des services en français. On a constaté qu'à chaque fois qu'un ministère, une agence ou un organisme fédéral faisait un effort pour offrir le service en français et indiquait clairement la disponibilité d'un tel service, la demande augmentait et le public se prévalait des services en français. Cela confirme la nécessité d'opter pour une approche beaucoup plus active et de susciter la demande pour des services en français. (...)

Une anomalie devant la gare du boul. Charest

M. Jean Pelletier
maire de Québec

La situation où se trouvent les automobilistes qui veulent s'arrêter un instant devant la gare d'autobus Voyageur, sur le boul. Charest, pour y laisser descendre un passager constitue une anomalie qui n'a pas sa place.

En effet, l'espace immédiatement devant les portes de la gare est réservé et occupé par des automobiles de taxi. C'est un inconvénient qu'il faudrait corriger. Il devrait y avoir au moins un

espace pour deux automobiles qui veulent s'arrêter un moment pour y laisser les voyageurs. Il n'y a pas que les gens qui arrivent en taxi qui prennent l'autobus. Il y a ceux qui se font conduire par un parent ou un ami. Ils devraient pouvoir descendre en paix.

Même s'il y avait un espace pour les automobilistes de passage, les chauffeurs de taxi n'en subiraient aucune nuisance.

M. Gingras
Québec

"Dernier Métro", non pour tous

Selon la publicité, le film "Le Dernier Métro" est présenté "pour tous", pourtant on y trouve des scènes qui ne sont définitivement pas "pour tous".

La catégorie de films dite "pour tous" n'exclut-elle pas tout film avec des scènes auxquelles on pourrait s'objecter pour les moins de 14 ans? Comment se fait-il que les scènes non recommandables de ce film n'aient pas été coupées avant de l'offrir pour un public si jeune?

Ne serait-il pas plus franc d'abandonner le système des catégories pour films, de manière à ce que le public ne s'appuie plus sur une évaluation si pauvre en bon sens?

Des mercis à l'Hôtel-Dieu

Je tiens à remercier, par l'entremise du SOLEIL, tout le personnel du 4400 de l'Hôtel-Dieu de Québec (comprenez infirmières, infirmiers et personnel de soutien) pour le dévouement, la compréhension même la gaieté qu'ils apportent aux malades de soins prolongés. J'ai été témoin pendant quatre ans de tout ce dévouement.

Un sincère merci aussi pour la sympathie témoignée à mon égard lors du décès de mon mari. Je n'oublierai jamais.

Gertrude Turgeon
Québec

Pour des professionnels, la grève est à écarter

Monsieur Roger Lecourt
Président des Syndicats de professionnels du gouvernement du Québec

Sujet: "Un peu d'imagination M. Lecourt dans vos moyens de pression".

Vous décidez dernièrement en accord, j'imagine, avec le conseil syndical, de tenir une séance de vote pour une journée de grève afin de protester contre la lenteur du gouvernement à mettre en application les engagements qu'il a pris en vue de l'application de notre convention collective, signée le 8 octobre, notamment concernant la tenue d'examen d'avancements

de "grade" et non plus de "classe", puisqu'il faut désormais bannir ce terme de notre vocabulaire.

Monsieur Lecourt, veuillez croire que je ne remets pas en cause la lutte qu'a engagée notre syndicat sur ce point, de même que les principes qui la justifient et comme vous, je trouve que notre employeur est passablement "branlé" dans les délais qu'il met à respecter ses engagements.

La où je ne vous suis plus, c'est au sujet des moyens à prendre pour défendre nos droits.

Il me semble en effet qu'en 1981, il doit sûrement y avoir d'autres moyens que de recourir à la grève lorsqu'il surgit une mé-

Tout est fait pour assurer la survie des arbres sur la colline parlementaire

M. Marcel Junius
Président

Commission des Biens culturels

Nous avons pris connaissance d'une lettre publiée dans "LE SOLEIL" mercredi le 11 mars dernier qui vous était adressée par un fonctionnaire du ministère des Affaires culturelles et qui devait faire suite à des discussions que vous aviez eues au mois de janvier dernier.

M. Roussel a communiqué avec nous en février dernier pour nous poser certaines questions qui touchent la protection des arbres longeant les rues Grande-Allée et Dufferin, questions auxquelles nous pensions avoir répondu de façon rassurante. Les faits vous étant rapportés de manière douteuse voire même inexacte, je désire apporter quelques précisions nécessaires.

Premièrement, le gouvernement était dans une situation anormale en drainant toute son eau sur les terrains de la ville de Québec. Il fallait donc trouver une solution à ce problème en ins-

tallant un drain nécessaire pour recueillir les eaux de surface.

Deuxièmement, cette tranchée était prévue quoi qu'en dise M. Roussel et faisait partie du lot de travail démontré aux plans et devis approuvés par le ministère des Affaires culturelles. Le maître d'œuvre n'aurait pas procédé unilatéralement comme la lettre le mentionne.

Troisièmement, cette tranchée est faite à plus de 50 pieds de la ligne des troncs d'arbres et n'a jusqu'à maintenant pas touché au système racinaire des arbres. De plus, elle est faite dans le roc et sera par la suite remplie de terre végétale qui pourra servir à nourrir les racines des arbres.

Quatrièmement, lors d'une réunion de chantier, nous avons demandé à l'entrepreneur de limiter la largeur d'excavation au minimum, de couper s'il y a lieu, les racines des arbres découvertes au sécateur et de favoriser l'accroissement des arbres les plus susceptibles d'être affectés par l'injection d'engrais au printemps.

Nous croyons avoir déjà démontré lors de réunions précédentes que notre objectif en ce qui touche le réaménagement de la colline parlementaire était justement d'augmenter la quantité de

verdure sur le site. Nous n'avons aucun intérêt à enlever des arbres qui sont en place depuis fort longtemps et qui jouent un rôle important dans l'attrait et la perception de la colline parlementaire.

Ce coup monté a réussi la première fois lorsqu'on a enlevé les bassins et fontaines en face du parlement. Voudrait-on maintenant encore une fois par le biais des journaux nuire au projet?

Permettez-nous de vous dire que la deuxième phase du projet est maintenant entre les mains des ministères concernés et vous pourriez certainement en consulter les plans et devis.

La biomasse forestière sera peut-être quintuplée en y ajoutant près de 200 arbres, 3,500 arbustes, 23,000 bulbes et plus de 19,800 fleurs annuelles et végétaux de toutes sortes. Un programme d'entretien des plantations comprenant entre autres un système d'irrigation est prévu, dont M. Roussel a déjà été mis au courant.

Quel jugement a donc cette personne pour accuser les gens d'incompétence et imaginer un scénario aussi loufoque? Quand M. Roussel parle de pédogénèse, nous lui disons qu'il n'y a pas de sol dans du roc solide, que nous ne modifions pas la nappe phréatique,

que la percolation des eaux sera plus facile dans la terre végétale que dans le roc et que parler de biomasse c'est vouloir impressionner les gens avec un jargon scientifique. Nous avons prévu toutes les mesures possibles pour assurer la survie des arbres et faciliter l'entretien des futurs parterres.

M. Roussel s'alarme à partir d'exemples qui n'ont rien de comparable avec le cas présent. Une tranchée de quelques pieds n'est pas comparable avec un ouvrage tel que le stationnement d'Youville souterrain qui avait modifié plus de 3,000,000 de v. de terre.

Nous lutons depuis 15 ans pour la protection des environnements naturels, l'introduction de la végétation dans tous les projets où nous avons travaillé et nous n'acceptons pas qu'on nous traite publiquement d'incompétence et de manque de conscience professionnelle.

Nous osons espérer qu'à la lumière de ces faits, l'importance de la situation sera ramenée à sa juste proportion et que dorénavant le public ne sera pas induit en erreur par des affirmations aussi faibles.

Carole Beauregard Fernet
Architecte paysagiste

"Oui, les compagnies de pétrole nous doivent ces milliards"

Dans votre journal du 12 mars dernier, la compagnie Esso louait toute une page sous l'étiquette de son président, monsieur J.A. Armstrong, pour justifier sa compagnie qu'elle était sans reproche envers les consommateurs et qu'elle n'a exploité personne.

Mais moi, comme ex-inspecteur du gouvernement du Québec, au département de la gazolaine, j'aurais un tout autre son de cloche en ce qui regarde la province de Québec et qui pourrait faire songer M. Armstrong.

Est-ce qu'il pourrait nous expliquer le fait qu'à Grand-Mère et aux environs de Trois-Rivières l'on payait la gazolaine 29, 30 et 31¢ le gallon dans les années 1958-1968, et que partout ailleurs, pour Québec et Montréal le prix était de 43 à 45¢ le gallon et qu'à Chicoutimi et Rimouski, 48 à 50¢ et davantage dans le Bas-du-Fleuve.

Félicitations de Bombardier

Monsieur Marcel Pénin
Directeur de l'édition

C'est avec un vif intérêt que j'ai lu, dans l'édition du Soleil du 28 février 1981, l'éditorial que vous avez publié en relation avec l'obtention du contrat avec le Mexique, et j'aimerais, par la présente, vous féliciter pour la qualité de cet article qui a été très stimulant pour mes collaborateurs et moi-même et vous remercier pour l'intérêt que vous portez à Bombardier et à sa Division du transport en commun.

Cordialement vôtre,
Raymond Royer
Président

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. LE SOLEIL, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6.

Alors j'ai compris que si l'on payait la gazolaine 29¢ le gallon à Grand-Mère, c'était grâce au vendeur indépendant, monsieur Foucher. L'Impérial Oil aurait dépensé des millions de dollars pour le mettre dans le chemin, ce petit Québecois, mais on n'a pas réussi et M. Foucher a continué à vendre sa gazolaine à bas prix. Monsieur Foucher la payait cette gazolaine, on ne lui faisait pas de cadeau. Il fallait payer les fournisseurs, avoir une main-d'œuvre, des camions sur la route et maintenir des stations de service.

Alors M. Armstrong, si M. Foucher vous imposait de vendre la gazolaine à 29¢ le gallon à Grand-Mère, pourquoi ne pourriez-vous pas le faire à Montréal, et Québec? Moi-même lorsque je partais pour Trois-Rivières, mon réservoir était à moitié vide et je le remplissais à ces endroits et au retour en fin de semaine, je refaisais le plein.

Pendant 10 ans, j'ai parcouru la province en préchant que l'on se faisait exploité par ces compagnies telles: Esso, Shell, B.P., Fina, Gulf et Texaco, mais mes paroles semblaient se perdre dans un désert, l'écart était trop grand.

Mais un jour, j'ai eu des preuves écrites de l'exploitation de ces compagnies, par des soumissions demandées par la ville de Montréal, j'ai donc découpé dans le journal Montréal Matin les acceptations de ces soumissions dont voici les détails:

En 1966 ou 1967, B.P. soumission acceptée par la ville, 12 millions de gallons de gazolaine à 12,88¢, livrable à un million par mois, soit 40,000 gallons par jour. La gazolaine était donc vendue avec profit, puisqu'il fallait de la main-d'œuvre et des camions pour faire la livraison.

Impérial Oil, 35,000 gallons d'huile à moteur à 45¢ le gallon. La même huile était vendue dans ces stations d'Esso à 60¢ la pinte soit, \$2,40 le gallon et ça se continue.

L'huile multigrade 10-20-30, vendue à 72¢ le gallon. Cette huile nous était vendue dans leur station de service de 90¢ à \$1 la pinte soit, \$3,60 à \$4 le gallon. N'est-ce pas de l'exploitation messieurs les consommateurs.

Le coq dans ces prix, c'est les 18,000 livres d'huile à différentiel et transmission manuelle vendus à 08¢ le gallon. Cette huile était détaillée à 30 à 40¢ la livre. Un gallon d'huile pèse environ 12 lb.

Un jour, je suis à St-Romuald, comté Lévis, je suis chez un vendeur Texaco, au même moment, il reçoit une commande d'huile à différentiel, soit un petit baril d'environ 12 gallons, je demande au propriétaire quel prix il payait ce baril, il me répondit \$8,50, alors je lui dis que la ville de Montréal avait de bien meilleurs prix et que pour une telle quantité ça coûtait 96¢. Il n'en croyait pas ses yeux, lorsque je lui ai montré les soumissions que j'avais découpées dans le journal de Montréal Matin. C'était donc de la monstrueuse exploitation.

En conclusion, je dois dire que l'écart des prix était tellement grand, je présume que les gens me prenaient pour un déséquilibré mental. Maintenant, je regrette de ne pouvoir fournir les prix pour le diesel, le gaz super, le rouge, ces prix m'échappent. Mais je puis vous certifier que les prix étaient l'équivalent de ceux mentionnés ci-haut dans ma lettre pour gazolaine, l'huile à moteur et l'huile à transmission manuelle.

Je vous soumets mes déclarations en toute sincérité et si l'on veut vérifier mes avances, on aura qu'à s'adresser à la ville de Montréal, car je présume qu'on doit encore avoir dans leurs records, ces soumissions des années 1964-1965-1966-1967 et 1968.

Je n'ai aucun doute que les 12 milliards qu'a déclarés M. Bertrand, soit dans les journaux où à la radio, nous sont vraiment dus.

Adrien Bégin
Ex-inspecteur du gouvernement Québec



fragrances mode

PLACE FLEUR DE LYS
PLACE STE-FOY 529-5298
653-5294

Parfumerie Cosmétiques Accessoires de beauté pour ELLE et LUI

PROMOTION

Jean d'Avèze
PARIS

FRAGRANCES MODE vous offre **GRATUITEMENT**, avec tout achat de \$15 ou plus de produits de beauté **JEAN D'AVEZE**, un **COUPON-CHEQUE CADEAU** vous donnant droit à une **REDUCTION DE \$10** sur tout autre produit **JEAN D'AVEZE** de votre choix.

Offre valable du jeudi 26 mars au vendredi 1er avril inclus, à notre boutique de Place Fleur de Lys.

COURS DE MAQUILLAGE PERSONNALISÉ sur rendez-vous (à compter de \$30)

FRAGRANCES MODE INC.

Place Fleur de Lys
Place Ste-Foy

Pour un service meilleur au même prix qu'ailleurs

VISITEZ LE 11^e

Salon de la Femme du Québec Inc.

DU 27 MARS AU 5 AVRIL

Pavillons de la Jeunesse et des Congrès

PARC EXPO-QUEBEC

PLUS DE 300 KIOSQUES

- **TOUS LES JOURS** de 13h à 23h
- **DEFILES DE MODE** tous les jours à 15h et 21h en collaboration avec LE SOLEIL et CHOI-FM
- **SPECTACLES TOUS LES JOURS**
- **AVANT PREMIERE MONDIALE DES "PLOUFFE"** AU SALON DE LA FEMME 11 PIÈCES DU DECOR AUTHENTIQUE DU FILM LES PLOUFFE en collaboration avec CJRP

ENTREE \$3⁰⁰ ● **AGE D'OR GROUPE DE 24 ET PLUS \$2⁰⁰**

Entrée gratuite pour les enfants de 12 ans et moins accompagnés des parents

Une réalisation des gestions Jean-Pierre Bertrand Inc.

Garderie d'enfants sur place



MICHEL LOUVAIN
Même spectacle qu'au Grand Théâtre
Vendredi p.m.
Samedi soir
Dimanche p.m.



JULIE AREL
Vendredi soir
samedi p.m.



CLAIRETTE
Dimanche soir
lundi p.m.

Poulet moins cher par taxi

Si jamais la fringale vous prend et que vous décidez de vous faire venir un lunch du Coq Rôt, vous êtes mieux de le faire venir par taxi, ça vous coûtera moins cher que la livraison à domicile.

Le poulet entier coûte \$8.80 au comptoir et \$11.40 sur livraison; la poitrine de poulet coûte \$3.75 au comptoir mais \$5.30 sur livraison; le club sandwich qui coûte \$3.80 au comptoir revient à \$4.95 livré à domicile; le hot chicken passe de \$3.30 à \$4.35, etc.

C'est écrit en toutes lettres sur le menu que l'on vous apporte avec votre première commande. Ce que je comprends difficilement cependant c'est pourquoi je dois payer un poulet entier \$2.60 de plus lorsque je le fais livrer à la maison

alors que le vol-au-vent ne me coûtera que \$0.90 de plus. Il s'agit pourtant du même restaurant, de la même livraison, du même chauffeur et de la même course.

Vous me direz que c'est normal puisque le vol-au-vent coûte moins cher que le poulet entier. Dans ce cas là, j'ai une autre devinette. La poitrine de poulet coûte \$3.75 au comptoir et \$5.30 livrée à domicile soit une différence de \$1.55. Par contre, le club sandwich qui coûte \$3.80 au comptoir demande \$4.95 à domicile soit une différence de \$1.15. Cinq sous de différence dans le prix au comptoir mais \$0.40 de plus dans la livraison. Il y a quelque chose de pas trop logique dans tout cela.

Echanges culturels du mercredi soir

Tous les mercredis soirs, la peintre d'origine chilienne Sylvia Araya tient, au sous-sol de son logement, sise au 470 chemin Saint-Louis, des ateliers culturels où les artistes musicaux et les artistes picturaux échangent leurs talents et leurs connaissances. Pendant que les uns chantent ou font de la musique, les autres esquisent un fusain ou un dessin de leurs vis-à-vis.

L'idée est intéressante à plusieurs points de vue. Les élèves de Mme Araya sont tous des Québécois. Les artistes "musicaux" invités sont, par contre, de nationalités diverses. La semaine dernière ils étaient Chiliens mais ils peuvent aussi bien être Italiens, Japonais, Sénégalais ou Indiens. Ils

chantent ou ils dansent le folklore de leur pays. Après le cours de dessin, tout le monde se retrouve autour d'une table où, souvent, des mets du pays sont présentés. Et on échange.

Les soirées sont formidables. Tout cela se fait bénévolement et ni Mme Araya ni les organisateurs néo-québécois de ces soirées multiculturelles et multidisciplinaires ne reçoivent un seul sou du gouvernement. Pire encore, personne, absolument personne du cabinet du ministre de l'Immigration du Québec ne s'est présenté le nez à ces ateliers culturels même s'ils y ont été invités à plusieurs reprises. Un fonctionnaire, que voulez-vous, ça finit de travailler à 16h30 et rien ne l'empêchera de rentrer chez lui.



Pendant que les uns chantent, les autres dessinent. Des mercredis soirs très enrichissants chez Mme Araya.



pierre champagne

Mars, mois de la Croix-Rouge



Mme Antonia Racine, centenaire, en compagnie de son fils, Tancrede, âgé de 59 ans.

Elle a 103 ans

C'est aujourd'hui l'anniversaire de Mme Antonia Racine. Un anniversaire peu ordinaire puisque Mme Racine a 103 ans. Elle demeure depuis quelques années au Centre hospitalier Saint-Sacrement, au 1165 chemin Sainte-Foy. Mme Racine est native de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Québec et elle était l'épouse de M. Edmond Racine qui a travaillé au

service des annonces classées du SOLEIL pendant de nombreuses années. Il est décédé il y a deux ans à l'âge de 94 ans. Le couple a eu deux enfants, une petite fille morte quelques mois après sa naissance et un garçon, Tancrede, toujours vivant et maintenant âgé de 59 ans. Mme Racine est également l'ancêtre de deux petits-enfants et de deux arrière-petits-enfants.

Immatriculation: 4 jours encore

La Régie de l'assurance automobile du Québec rappelle aux automobilistes qu'ils devront se présenter, d'ici le 31 mars, à l'un des quatre bureaux émetteurs de Québec ou à l'une des caisses populaires ou d'économie affichant le sigle IVA pour renouveler leur immatriculation.

Les quatre bureaux émetteurs sont situés au 2104 boulevard Charost ouest; au 825 des Capucins; au

5555 ouest, 3e Avenue à Charlesbourg et au 3573 boulevard Hamel (coin Henri IV). Le bureau du boulevard Hamel, relativement nouveau, pourrait desservir un plus grand nombre de personnes qu'il ne le fait actuellement et les propriétaires d'automobile qui désirent éviter les files d'attente trop longues sont invités à s'y rendre.

Les bureaux émetteurs de Québec seront ouverts de 08h30 à 18h00 cette semaine.

ETC...ETC...ETC...ETC...ETC...ETC...

Journée d'accueil

Le YMCA de Québec organise, le 5 avril, une journée d'accueil pour toute la population québécoise afin de célébrer sa nouvelle orientation et l'arrivée du printemps. Durant trois heures de nombreuses activités se succéderont pour mieux faire connaître cet organisme. Le thème de la journée: "Le 'Y' c'est pour tout le monde". Un dimanche après-midi à réserver.

Francine St-Pierre

J'ai reçu, cette semaine, le document de presse le mieux présenté que j'ai vu dans ma vie. L'invitation était personnalisée et toutes lignes du communiqué de presse étaient exactement de la même longueur tout comme celles que vous lisez dans un journal. Pourtant il s'agissait d'une lettre "ordinaire". Ces documents m'ont été envoyés par la maison de traitement de texte Francine St-Pierre Inc. qui doit ouvrir ses portes officiellement le 27 mars à 17h00, au 74 sud, Dorchester. Du travail fait à la perfection. Bravo!

Analyse des fibres

Le Service des loisirs de Sainte-Foy avise les intéressés qu'il tiendra, le samedi 28 mars de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00, un cours de connaissance et d'analyse des fibres à la maison Routhier, 3325, rue Rochambeau. Vous pouvez vous inscrire en composant 657-4245.

Rallye touristique aérien

Le premier rallye touristique aérien se "volera" au Québec les 16, 17 et 18 mai. Ce rallye touristique réunira plus de 50 avions de toutes sortes venus de tous les

coins du Québec, du Canada et des États-Unis. Le départ se fera à Trois-Rivières et les concurrents se dirigeront vers Rimouski, pour dîner, puis vers Saint-Georges-de-Beauce pour coucher. Le lendemain ils feront Saint-Georges-Sherbrooke. Les intéressés auront plus d'information en téléphonant, à Montréal, à (514) 521-4587.

Terrains de camping

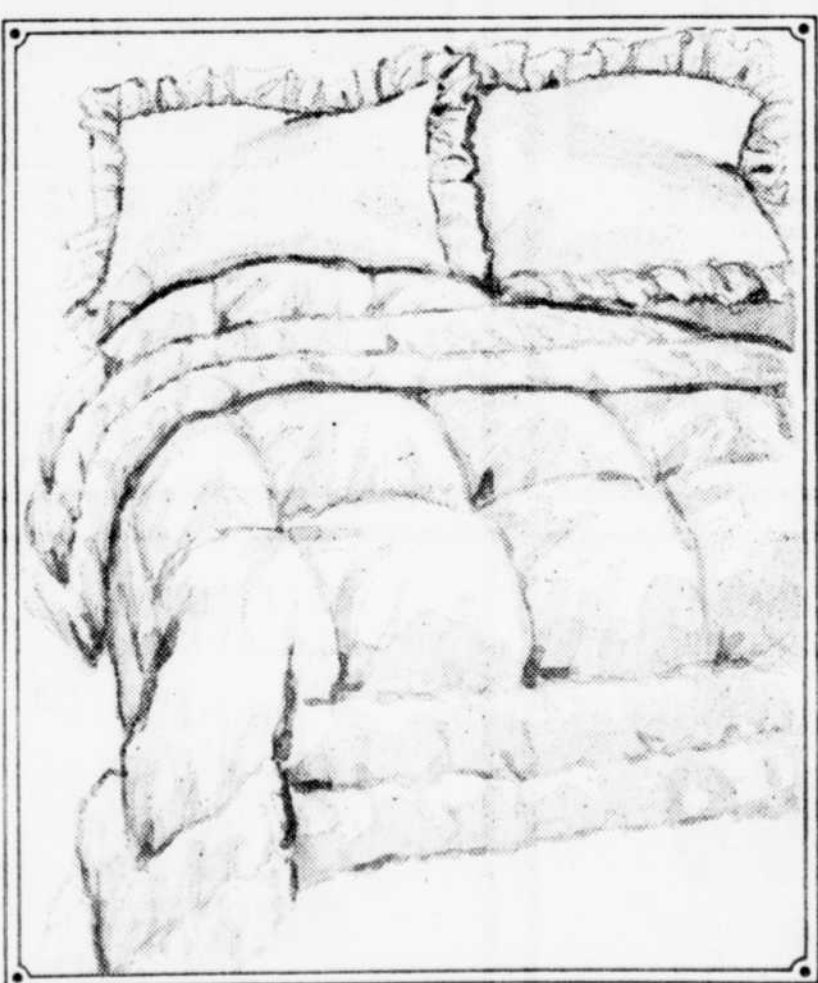
C'est demain, à 19h30, au restaurant Chantovent, 45 rue Principale à Saint-Romuald que l'Association des terrains de camping du Québec soulignera son 20e anniversaire en lançant son "Guide 1981". Tous les propriétaires de terrain de camping de la région sont cordialement invités.

Holiday Inn International

Décidément, le mot "international" prend de la vogue. Le Québec Hilton a changé son nom pour le Hilton Québec International et voilà maintenant que je reçois du directeur des relations publiques des Holiday Inn Atifric, M. Ercole Turchetti, un communiqué de presse du Holiday Inn International Sainte-Foy. Espérons que cette vogue s'arrêtera aux grandes chaînes réellement internationales et que l'on ne se retrouvera pas, dans quelques mois, avec le "Motel Carol International" et-ou "Le Folichon International" etc.

Courrier du cœur

Deux Algériens de 21 ans aimeraient correspondre avec "jeune Québécoise âgée de 18 à 20 ans". Le premier, Hamidache Djamel, demeure à Cité Concorde No 3 Birmandreïs, Alger. Le second, Aoudia Hocine est voisin de l'autre puisqu'il demeure à Cité Concorde, No 75 Birmandreïs, Alger.



la douillette réversible

Chaud et légère la douillette de polycoton est facile d'entretien. Bourre de polyester. Choix de marine, jaune, rouge, champagne, blanc, brun, bleu iris ou brique.

Lit simple	\$55.
Lit double	\$80.
Grand lit	\$75.
Très grand lit	\$90.

Cache-oreiller et jupe de lit également disponibles.

simons
place de l'hôtel de ville, place sainte-foy

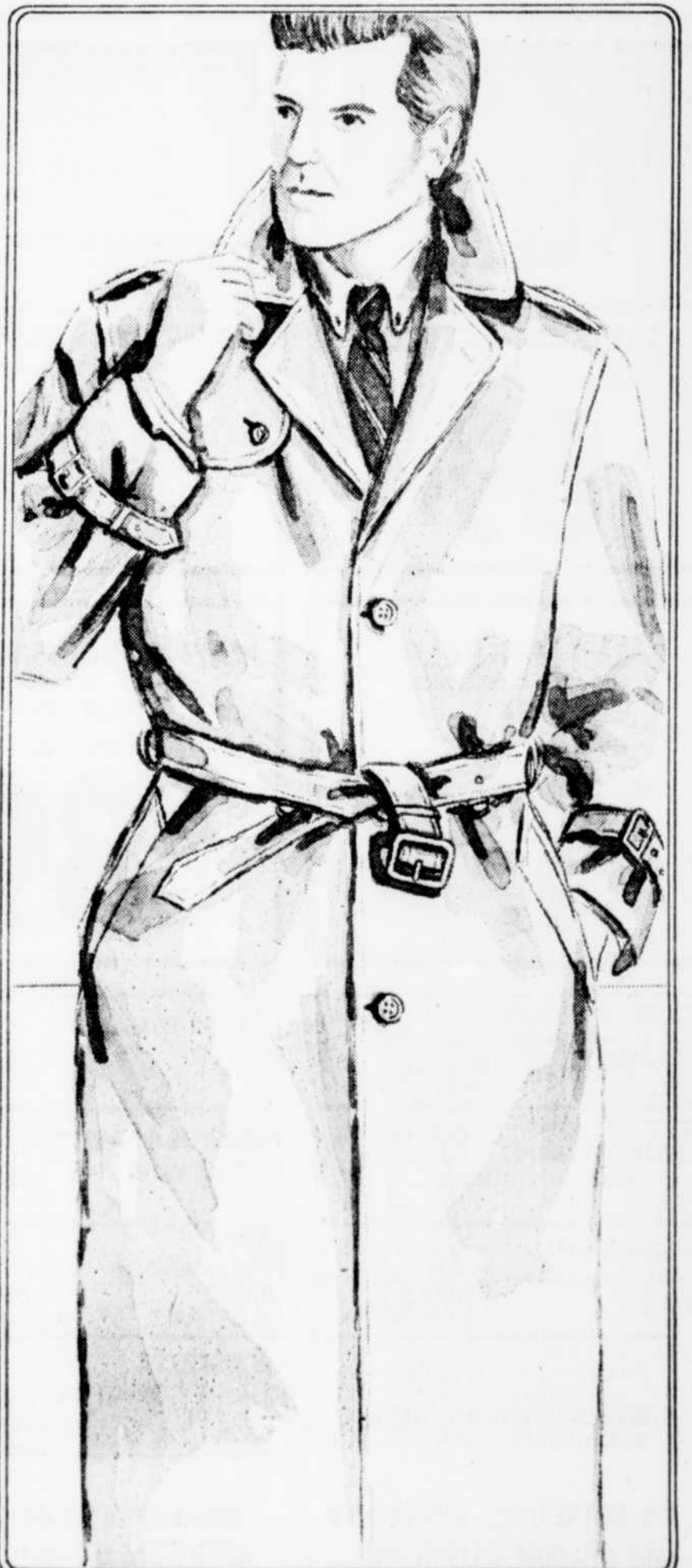
L'IMPER AQUASCUTUM

■ Griffe d'élégance et de qualité

Imperméable de coton et polyester entièrement doublé. Modèle simple bouton-nage et ceinture, épaulettes et bavolet. Poches à pattes. Fente médiane. Poignets avec patte de réglage. Taupe ou marine. 36 à 46 court, régulier, long. \$250.

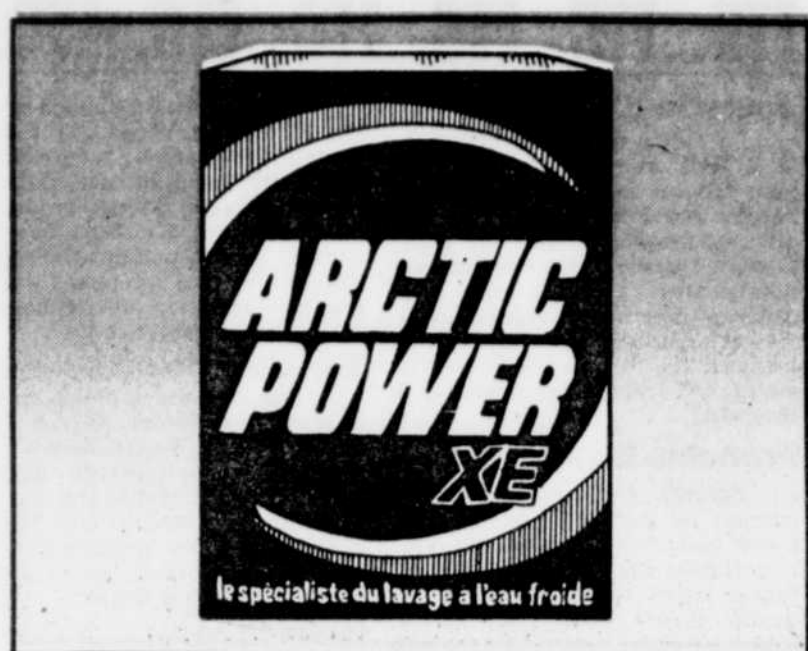
□ au trente et un pour homme

simons
place de l'hôtel de ville, place sainte-foy



SUPERVENTE

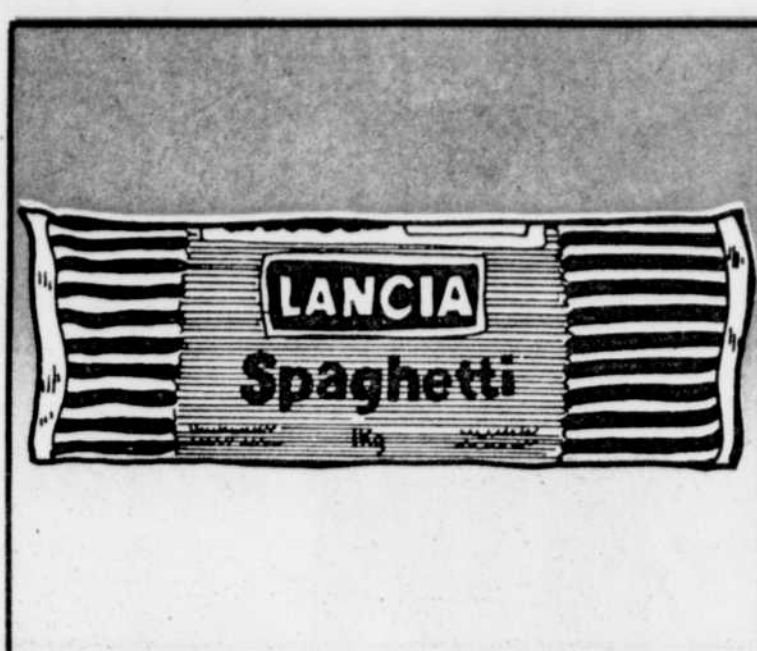
Boniprix d'IGA



DÉTERSIF
ARCTIC POWER XE

Boîte 2,4 kg

2.89



PÂTES ALIMENTAIRES
LANCIA

MACARONI COUPÉ, SPAGHETTI, SPAGHETTINI
Sac 1 kg

88¢



MÉLANGE À GÂTEAU
SUPER-MOELLEUX
BETTY CROCKER

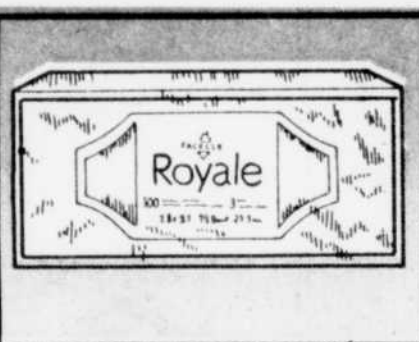
Boîte 510 g

88¢



JAVEL CONCENTRÉE
LAVO
Cont. 3,6 L

89¢



MOUCHOIRS DE PAPIER
FACELLE ROYALE
Boîte de 100

68¢



ESSUIE-TOUT
WHITE SWAN
Paq. de 2 roul.

1.09



JUS DE POMME
VITAMINÉ
ALLEN'S
Boîte 48 oz

79¢



MARGARINE MOLLE
THIBAUT
Bot 2 lb

1.48

EAU MINÉRALE
NATURELLE GAZÉIFIÉE
IGA
Bout. 750 ml

3/1.00

MAÏS À GRAINS ENTIERS
CANADA DE FANTAISIE
NIBLETS
Boîte 12 oz

2/89¢

POUDRE POUR GELÉE
JELL-O
Boîte 3 oz

3/1.00

FARINE
FIVE ROSES
Sac 2,5 kg

1.99

CAFÉ MOULU
MAXWELL HOUSE
Sac 1 lb

2.38

LÉGUMES ASSORTIS
CANADA DE FANTAISIE
DEL MONTE
MAÏS EN CRÈME, POIS VERTS,
HARICOTS COUPÉS

2/ **87¢**
Boîtes 14 oz

POIS VERTS NO 4
OU **HARICOTS COUPÉS**
CANADA DE CHOIX
IDEAL

2/ **79¢**
Boîtes 19 oz

MAÏS EN CRÈME
CANADA DE CHOIX
IDEAL

2/ **89¢**
Boîtes 19 oz

Prix en vigueur jusqu'au
samedi 28 mars 1981.
Nous nous réservons le droit
de limiter les quantités.

PÂTE DE TOMATES
HUNT'S
3/ **1.00**
Boîtes 5-1/2 oz

FROMAGE À TARTINER
CHEEZ WHIZ
Pot 500 g **1.98**

SAUCE
POUR SANDWICHES
CHAUDS
HABITANT

3/ **1.00**
Boîtes 14 oz

CROUSTILLES
HUMPTY DUMPTY Sac 200 g **98¢**

DÎNER
MACARONI AU
FROMAGE
CATELLI

3/ **1.00**
Boîtes 225 g

MARGARINE
BLUE BONNET
Paq. 3 lb **1.98**

BREUVAGES
À SAVEUR DE FRUITS
FBI

Pot 64 oz **88¢**

CORNICHONS À L'ANETH
POLONAISE, SANS AIL
À L'AIL
HABITANT

Pot 24 oz **98¢**

MÉLANGE À SAUCE
POUR SANDWICH CHAUD
OU BAR-B-CUE
ST-HUBERT

3/ **1.00**
Sachets 46 g

KETCHUP AUX TOMATES
HEINZ
Bout. 20 oz **1.09**

CAFÉ INSTANTANÉ
MAXWELL HOUSE

Pot 10 oz **5.28**

CONFITURE DE FRAISES
OU DE **FRAMBOISES**
AVEC PECTINE
HABITANT

Pot 24 oz **1.98**

SACS À ORDURES
USAGE EXTÉRIEUR
GLAD

1.28
Paq. de 10

DÉTERGENT LIQUIDE
PALMOLIVE
Bout. 500 ml **99¢**

ADOUCCISSEUR
DE TISSUS
BONI

Cont. 3,6 L **1.35**

PAPIER HYGIÉNIQUE
FACELLE ROYALE Paq. de 8 roul. **2.68**

225, NOTRE-DAME, DONNACONA
1580, ST-LOUIS, SILLERY, QUE.
378, RUE RACINE, LORETTEVILLE

3264, CHEMIN STE-FOY, STE-FOY
885, AV. ROYALE, BEAUPORT

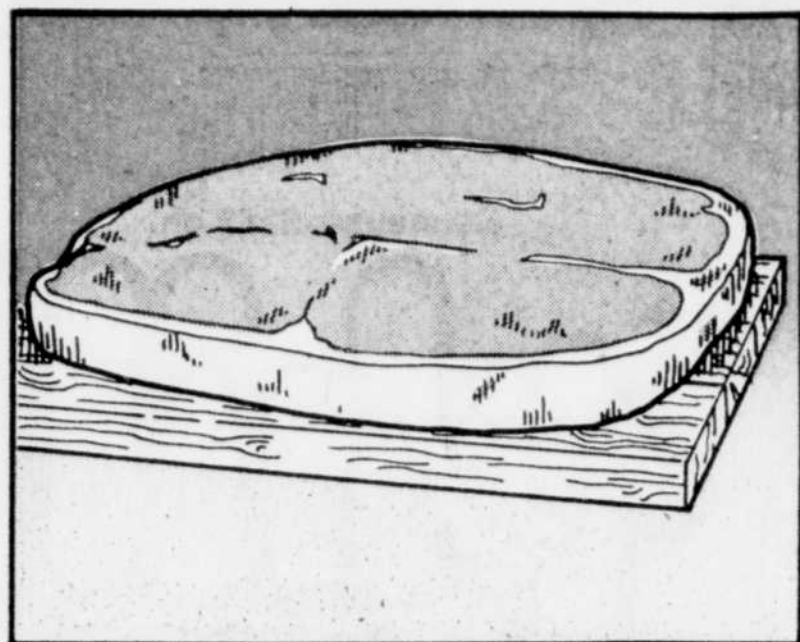
CHEZ IGA/BONIPRIX



Boniprix



Notre cahier publicitaire vous propose de nombreuses autres aubaines... Profitez-en!



BIFTECK DE RONDE
DÉOSSÉ, TRANCHE COMPLÈTE
OU RÔTI EXTÉRIEUR DE CROUPE
BOEUF CATÉGORIE CANADA "A"

LB **1.98**



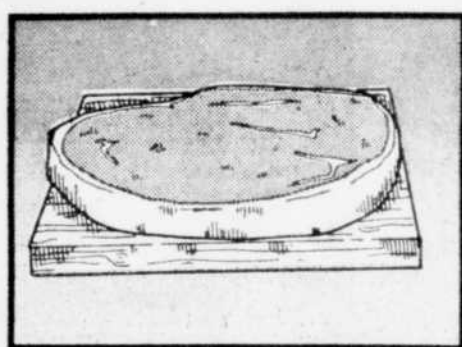
**RÔTI DE POINTE
DE SURLONGE**
BOEUF CATÉGORIE CANADA "A"

LB **2.68**



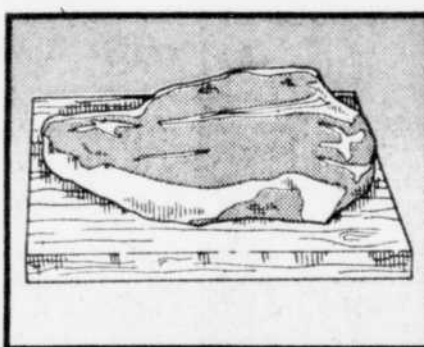
FRAISES FRAÎCHES
DE CALIFORNIE
CANADA NO 1
Cont 1 chopine

99¢



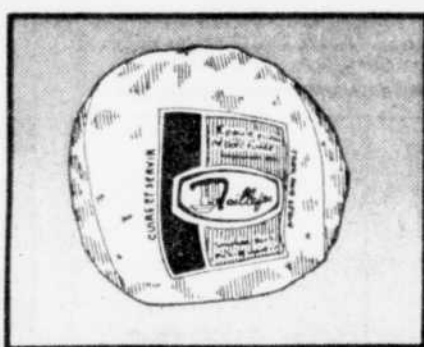
BIFTECK DE SURLONGE
BOEUF CATÉGORIE CANADA "A"

LB **2.78**



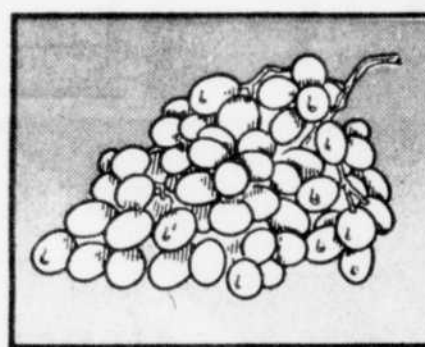
**BIFTECK OU
RÔTI D'ALOYAU**
BOEUF CATÉGORIE CANADA "A"

LB **3.28**



ÉPAULE DE PORC FUMÉE
GENRE PICNIC
TAILLEFER

LB **98¢**



RAISINS BLEUS
RIBIER
DU CHILI

LB **1.29**



CHAMPIGNONS BLANCS
DE CULTURE CANADIENNE
Cont 1 chop.

1.09

BOEUF HACHÉ
MI-MAIGRE

LB **1.98**

SOC DE PORC
FUMÉ, DÉOSSÉ
PETIT COTTAGE
TAILLEFER

LB **1.78**

TOURTIÈRE
TAILLEFER
Format 500 g

1.88

ORANGES
SUNKIST NAVEL
DE CALIFORNIE
GROSSEUR 138

Douz. **89¢**

ÉPINARDS FRAIS
DES ÉTATS-UNIS
Sac 10 oz

69¢

TÊTE FROMAGÉE
TAILLEFER
Cont 300 g

1.48

JAMBON DÉOSSÉ
GENRE DINER
MAPLE LEAF
LB

2.28

PEPPERONI
CRYOVAC
LESTERS
LB

1.98

SAUCISSON DE BOLOGNE
MAPLE LEAF
TRANCÉ SELON VOS BESOINS
LB

1.48

ÉCHALOTES
DES ÉTATS-UNIS
3/ Paq.

68¢

SAUCISSES FUMÉES
HYGRADE
Paq. 1 lb

1.58

SAUCISSES
LA BELLE FERMIÈRE
Paq. 500 g

1.98

CRETONS
BILOPAGE
Cont 283 g

1.58

PAIN DE VIANDE
AU POULET
BILOPAGE
TRANCÉ SELON VOS BESOINS
LB

1.58

CHICORÉE ET ESCAROLE
DES ÉTATS-UNIS
LB

49¢

VIANDES CUITES
TRANCHÉES
HYGRADE
3 VARIÉTÉS
Format 175 g

98¢

PÂTES ASSORTIS
LA BELLE FERMIÈRE
BOEUF HACHÉ, POULET D'INDIE, BOEUF, QUICHE LORRAINE, PÂTE CHINOIS
Format 175 g

88¢

BOUDIN FRAIS
BILOPAGE
LB

1.18

JAMBON
FUMÉ À L'ANCIENNE
LESTERS
TRANCÉ SELON VOS BESOINS
LB

3.48

PÂTES IMPÉRIALES
(ROULÉS AUX OEUFS)
AVEC SAUCE
WONG WING
Paq. de 12

1.98

BACON SANS COUENNE
RÉGULIER OU À L'ÉRABLE
MAPLE LEAF
Paq. 500 g

1.68

BOEUF FUMÉ
LESTERS
Paq. de 2 x 50 g

1.08

JAMBON CUIT
EXTRA MAIGRE
IGA
TRANCÉ SELON VOS BESOINS
LB

2.58

FROMAGE CHEDDAR
DOUX
BLANC OU JAUNE
MONT ST-HILAIRE
LB

2.48

Prix en vigueur jusqu'au
samedi 28 mars 1981.
Nous nous réservons le droit
de limiter les quantités.

ON EST BIEN SERVIS!

135, DES CHENES OUEST, QUEBEC
3100, LAFOREST, STE-FOY

335, BOUL. WILFRID-HAMEL, VILLE VANIER
2480, CHEMIN STE-FOY, STE-FOY



justice

par

Marcel COLLARD

Le vol par effraction punissable de l'emprisonnement à perpétuité

Le vol par effraction est devenu la hantise populaire et ceux qui vivent du pillage des maisons ne réalisent pas que ce crime est punissable de l'emprisonnement à perpétuité.

Hier matin, Me Michel Bouchard, procureur du ministère public, a rappelé cette réalité devant le juge Louis Fortin, en insistant sur le fait que le vol par effraction était devenu le "crime à la mode" chez les jeunes puisqu'il était relativement facile de vendre aux receleurs les bijoux en or dont le prix a connu des hausses considérables. Selon Me Bouchard, on observe une recrudescence de ces crimes, mais au lieu de cambrioler pour voler des téléviseurs ou d'autres appareils, les jeunes cherchent à s'emparer de bijoux.

Le procureur s'adressait ainsi dans le cas d'un jeune homme de Charlesbourg qui fut accusé de 23 vols par effraction, récoltant un

butin de plus de \$20.000. Pour les victimes qui découvrent le vol à leur retour, a-t-il poursuivi, c'est une déception d'autant plus grande que l'espoir de retrouver leurs biens est bien minime si une arrestation n'est pas effectuée rapidement et que, faute de prouver aux assurances la valeur réelle des bijoux, les indemnités payées sont parfois insuffisantes.

Me Michel Roberge avant de soumettre au juge une peine de 12 mois de prison, tenant compte de la détention préventive de son client depuis le 4 février, a fait entendre le témoignage du père, un homme de 47 ans. Ce dernier a relaté qu'il avait accepté de se porter garant pour la remise en liberté de son fils, mais qu'il avait refusé quand ce dernier commit de nouveaux vols, pour le faire réfléchir. "Il avait lui-même choisi sa voie mais quand il s'est dit prêt à s'amender, j'ai décidé de lui venir en aide. Je se-

rais heureux s'il reprenait ses études collégiales", a ajouté l'homme.

Le juge s'est rendu à la suggestion des deux avocats en condamnant l'accusé à seulement un an de prison, après avoir félicité le père de venir ainsi épauler les efforts de son fils.

Cour d'appel

La cour d'appel du Québec a trouvé trop clémente une peine de 15 mois d'emprisonnement imposée par un juge de la cour des sessions de la paix, district de Saint-Maurice, contre Claude Ringuette qui s'est reconnu coupable de six vols par effraction dans cinq chalets et dans une maison, au cours du mois de décembre 1980 et janvier 1981.

Le ministère public a fait appel et les juges Jean Turgeon, François Lajoie et Claire L'Heureux-Dubé n'ont pas tardé à donner droit à la requête, en concluant

que le juge de première instance n'avait pas suffisamment tenu compte de la gravité des crimes commis, que l'accusé était un habitué des tribunaux depuis 1974 pour des actes analogues et que les délits reprochés avaient été commis au moment où il était en liberté illégale d'un centre pénitencier.

La cour d'appel a cassé et annulé la sentence pour condamner Ringuette à une peine de trois ans de pénitencier, consécutivement à toute autre sentence qu'il purge actuellement.

Fraude fiscale

La compagnie Laurent Gagnon Inc. a été condamnée par le juge Gilles Carle, en cour des poursuites sommaires, à une somme totale de \$28.250 d'amendes, après avoir avoué sa culpabilité à 113 chefs d'accusation.

L'entreprise a omis de déduire l'impôt sur une partie importante des

salaires de plusieurs employés, à diverses périodes.

Une compagnie ou un employeur est passible d'une amende minimum de \$200 et de \$10.000 maximum pour une telle infraction aux règlements de Revenu Canada. Dans le cas de la compagnie concernée, l'amende fut fixée à \$250 pour chaque chef.

Trois ans de pénitencier

Enfin, Roger Béland, âgé de 23 ans, de la rue Bouffard, à Québec, devra purger trois ans de pénitencier, au lieu des 90 jours de prison qui lui avaient été imposés, en cour des sessions de la paix, pour le vol d'une automobile et quatre délits de fuite commis dans la journée du 31 janvier 1980.

La cour d'appel du Québec a retenu les arguments du ministère public qui avait interjeté appel de la sentence qu'il jugeait trop clémente. Les juges Tur-

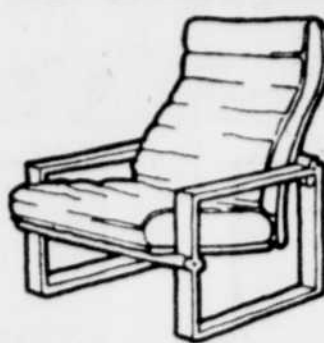
geon, Lajoie et L'Heureux-Dubé ont conclu que le juge de première

instance n'avait pas tenu suffisamment compte des nombreux an-

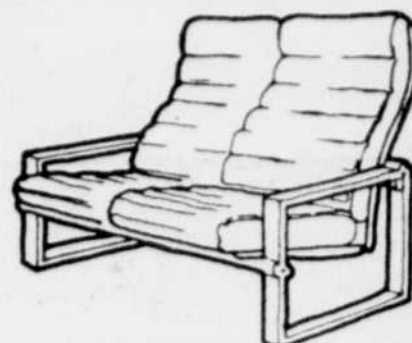
técédents judiciaires de Béland qui a démontré son peu de respect du

bien d'autrui et qu'il constituait un danger pour la société.

Semaine du frêne



Fauteuil: \$179 ch.



Causeuse: \$259 ch.

Support en frêne. Dossiers hauts, ajustables à 4 positions.

3 ensembles disponibles:

- 1 velours vert,
- 1 velours brandy,
- 1 velours beige



VOTRE CONFORT ÇA NOUS TOUCHE.
563, rue trans-canada, st-david, lévis
g6w 1h5 - 833-0930

La cour accorde la liberté provisoire à Gérald Beaudin

par Lucien LATULIPPE

Gérald Beaudin, âgé de 22 ans, de Sept-Îles, a pu recouvrer sa liberté provisoire sous plusieurs engagements. Il est accusé de tentative de meurtre sur la personne d'un militaire de la base de radar de Moisie.

Le jeune homme a opté pour procès devant jury et son enquête préliminaire a été fixée au 14 avril.

Cette accusation de tentative de meurtre fait suite à une altercation entre les deux hommes pour une flamme commune. L'accusé aurait frappé son antagoniste avec un couteau aux parties génitales.

Le plaignant qui se rétablit bien de ses blessures des plus douloureuses fut conduit à l'hôpital par sa compagnie et c'est par la suite que la plainte a été dé-

posée à la police de Sept-Îles, le 14 mars dernier. Il a été transféré dans un hôpital d'Otawa pour y recevoir les soins qu'exigeait son état.

Par ailleurs, la sentence de Brigitte Grégoire a été reportée au

16 avril. La jeune femme de 20 ans a avoué sa culpabilité à l'accusation d'homicide involontaire et elle est en liberté provisoire.

D'abord accusée du meurtre de son époux, Gilles Grégoire, de Sept-Îles, qui avait été poi-

gnardé avec un couteau à pain, le 24 avril 1980, Brigitte Grégoire a changé d'option après

son enquête préliminaire et elle s'est avouée coupable à une accusation réduite.



Seule? Seul?

Faites confiance à

sps enr.

Denise Gauthier
conseillère

Jean-Louis Lévesque
conseiller

Société de rencontre
à but sérieux

Connaitre - Apprécier - Aimer
694-1883

de 13h à 20h30
900, Place d'Youville
Suite 120, Québec

Hésitant? Conservez ce message.

NOUVELLES BOTTES WESTERN

"Par Hanna"

20% escompte

SALON
ITALIEN

CHAUSSURES

Mail St-Roch - Galeries Canadiennes - Galeries
Charlesbourg - Rue St-Joseph - Rue St-Jean

DES AUBAINES
A L'ANNÉE, PARMIS UN DES PLUS
VASTES CHOIX DE CARREAUX DE
CÉRAMIQUE AU QUÉBEC

AU-DELÀ DE 5.000 PIEDS
D'ENTREPÔT REMPLIS
D'UNE VARIÉTÉ
CONSIDÉRABLE DE
CARREAUX AUX PRIX
LES PLUS BAS

EN SPÉCIAL

MOSAÏQUE
POUR PLANCHER

Rég. \$1-50

pour

99

le pi.
ca.

TUILES
À MUR

à partir de

49

le pi.
ca.

NOUS VOUS OFFRONS
TOUT CE QU'IL FAUT... Y
COMPRIS LES SERVICES
DE CONSEILLERS
EXPERTS



DES CARREAUX DE TOUTES SORTES,
PETITS ET GRANDS, POUR LES
PLANCHERS ET LES MURS

VENEZ ET EMPORTEZ CE QUE VOUS CHOISISSEZ!

ENTREPÔT D'AUBAINES CÉRAMIQUE

Coin Simple et St-Sacrement

Heures d'ouverture:

lundi au mercredi: 8h30 à 17h00

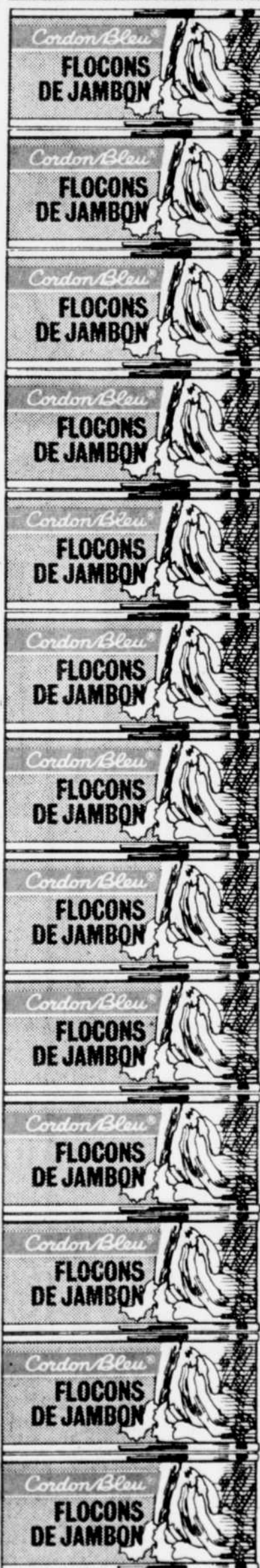
jeudi et vendredi: 8h30 à 21h00

samedi: 9h00 à 17h00

Tél.: 681-9244

Stationnement facile sur place

REDECOREZ
VOUS-MÊME VOTRE SALLE DE
BAINS, LA CUISINE, VOTRE HALL
ET LA SALLE FAMILIALE.
C'EST FACILE!



DU
NOUVEAU
CHEZ

Cordon/Bleu

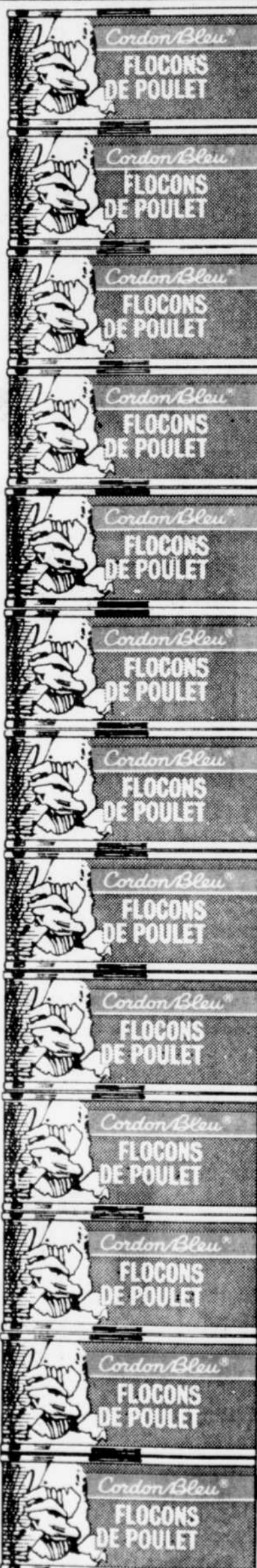
Les
flocons
de poulet
et de jambon:

des flocons
qui ont du bon.

Parce qu'ils ont bon goût
et vous offrent une bonne
valeur nutritive.

Parce qu'ils vous permettent
de préparer en
un rien de temps des bons
petits plats qui se
dégustent lentement.

Parce qu'ils se vendent
à un bon prix et vous
offrent une bonne économie.



30¢

Un bon
pour des flocons.

Cordon/Bleu
ÉCONOMISEZ 30¢

sur votre prochain achat de Flocons de poulet ou de
jambon Cordon Bleu, format 6.5 onces (184 grammes).

M. Le Marchand: Nous vous remercions de ce coupon.
Pour la valeur nominale plus les frais de manipulation pour
que le coupon vous ait été présenté par votre client (suivant
les conditions de cette offre). Toute autre utilisation de ce
coupon constitue une fraude. Sur demande, vous devrez fournir
la preuve d'achat d'une provision suffisante de la marchandise
spécifiée. L'original soumis pour remboursement, ce coupon
devient sans valeur.

Pour obtenir le remboursement, présentez à:
Herbert H. Watts Limited
C.P. 2140, Toronto, Ontario M5W 1H1

101

080848

GENERAL & MILLS

une économie délicate



MÉLANGE À GLAÇAGE

(MONT BLANC—6 OZ)
(CHOCOLAT FOUETTÉ—9.5 OZ)
BLANC TRADITIONNEL OU FONDANT
CHOCOLAT—BETTY CROCKER

PAQ.
14 1/2 OZ

1.19

PRIX SPÉCIAL!

MÉLANGES À GÂTEAUX

"SNACKIN'"—VARIÉS
BETTY CROCKER

PRIX SPÉCIAL! PAQ. 14 OZ

.99

FRICOT AU BOEUF

VARIÉS
BETTY CROCKER

PAQ. 150 g

1.09

PRIX SPÉCIAL!

CÉRÉALES COCOA PUFFS

COUNT CHOCULA OU FRANKENBERRY
BIG G

PAQ. 375 g

1.69

PRIX SPÉCIAL!

CÉRÉALES CHEERIOS

BIG G

PAQ. 300 g

.99

PRIX SPÉCIAL!

TABLETTES GRANOLA

VARIÉES
NATURE VALLEY

PAQ. 275 g

1.19

PRIX SPÉCIAL!

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS

Prix en vigueur jusqu'à la fermeture le mardi 31 mars 1981 à tous les Supermarchés Dominion suivants: Centre de la Canadière - 2537, boul. Ste-Anne - 1500, D'Estimauville, GALERIES STE-ANNE - 800, de la Canadière - 955, St-Cyrille - 435, St-Vallier - 2700, Laurier - Ste-Foy - Les Promenades de L'Atrium, 5555-3e avenue, Charlesbourg - GALERIES CHAGNON, 300 Côte du Passage, Lévis

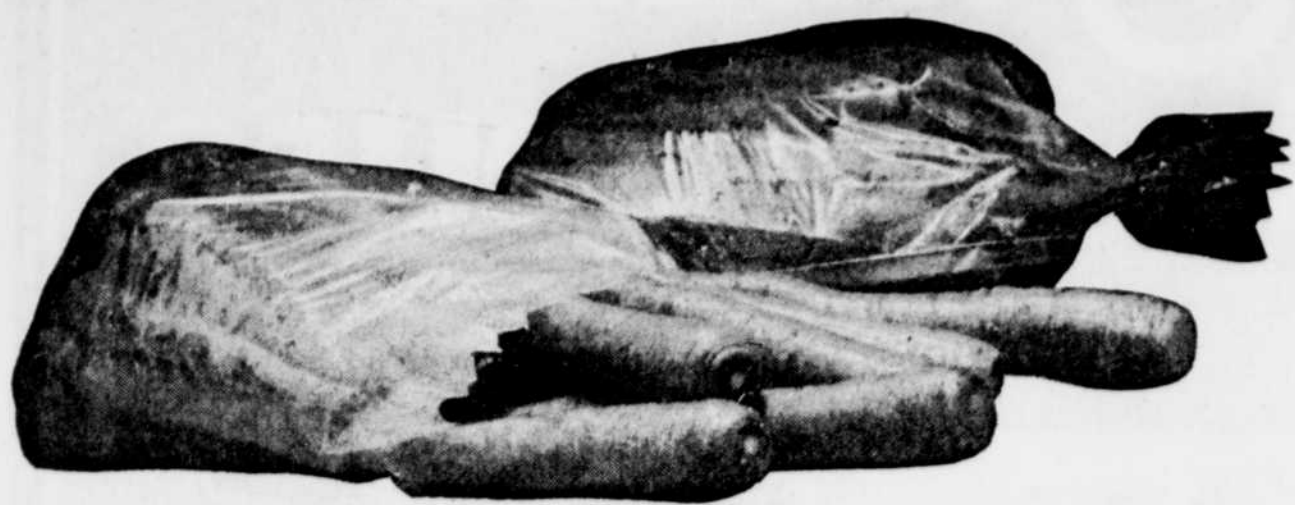
Les Supermarchés Dominion Limitée

Dominion

en a des bonnes choses!



On vous traite



CAROTTES FRAÎCHES

DE LA FLORIDE CANADA NO 1
NOUVELLE RÉCOLTE
SAC 5 LB

PRIX SPÉCIAL!

.99

CH.



JUS DE LÉGUMES

V-8

BTE 48 OZ LIQ.

PRIX SPÉCIAL!

.77

LIMITE DE
4 PAR
FAMILLE

RAISINS NOIRS

RIBIER—DU CHILI
CANADA NO 1

PRIX SPÉCIAL!

1.49

LB

AVOCATS FRAIS

DE LA CALIFORNIE
GROSSEUR 40

PRIX SPÉCIAL!

2.98

JUS D'ORANGE OLD SOUTH

NON SUCRÉ—CONCENTRÉ
SURGELÉ

PRIX SPÉCIAL!

BTE 12½ OZ LIQ.

.89

ORANGES VALENCE

DE LA FLORIDE
GROSSEUR 64

PRIX SPÉCIAL!

1.99

SAC 5 LB

CHICORÉE OU SCAROLE

DE LA FLORIDE
GROSSEUR 18

PRIX SPÉCIAL!

2.99

POUDRE POUR GELÉE JELL-O

SAVEURS VARIÉES

PRIX SPÉCIAL!

PAQ. 3 OZ

3/\$1

RADIS TEM COLE

DE LA FLORIDE

PRIX SPÉCIAL!

.58

SAC 16 OZ

CACTUS GREFFÉS

IMPORTÉS
POT DE 4"
DISPONIBLE
DANS LA
PLUPART DES
SUPERMARCHÉS

PRIX SPÉCIAL!

2.99

CH.

POIS SUCRÉS VARIÉS DE FANTAISIE

POIS ET
CAROTTES
MACÉDOINE
MAIS EN CRÈME
DE CHOIX
LIBBY'S
BTE 14 OZ LIQ.

PRIX SPÉCIAL!

2.79

POMMES DE TERRE INSTANTANÉES

CARNATION

PAQ. 350 g

PRIX SPÉCIAL!

.89

CAFÉ MOULU MELITTA

MOUTURE EXTRA FINE
PREMIUM

MARGARINE MOLLE THIBAUT

BRUT

THON GERMON ÉMIETTÉ

BLANC
CLOVER LEAF

CRISTAUX SWING

SAVEUR À L'ORANGE

SAINDOUX TENDERFLAKE

MAPLE LEAF

BOUILLON DE BOEUF BOVRIL

CONCENTRÉ

JUS DE RAISIN WELCH

VARIÉS

BOISSONS ALLENS

SAVEUR À L'ORANGE
RAISIN OU PUNCH AUX FRUITS

GROS POIS JAUNES

ENTIERS—AVION

SAUCE ST-HUBERT

POUR SANDWICH
POULET CHAUD

CÉRÉALES DE BLÉ ENTIER

MINI-NABISCO

FLOCONS DE DINDON

MAPLE LEAF

SAUCE SOYA V-H

DOMINION

BRIOCHES DU CARÈME

RICHMELLO

ENVELOPPES SUGAR TWIN

CIGARETTES
BOUT FILTRE

COCA-COLA

BOUTEILLE
CONSIGNÉE

RAGOUT DE BOEUF GÉANT VERT

CHOW MEIN AU POULET—BIFTECK
SALISBURY—SURGELÉES

FILETS SURGELÉS HIGH LINER

DANS SAUCES
VARIÉES

TARTE AUX PACANES

SURGELÉE
MRS. SMITH

POIS ET CAROTTES

SURGELÉES
DOMINION

HARICOTS JAUNES COUPÉS

SURGELÉS
DOMINION

HARICOTS VERTS SURGELÉS

COUPE FRANÇAISE
DOMINION

CROÛTES À TARTELETTES

SURGELÉES
GAINSBOROUGH

PÂTE AU POULET

OU À LA DINDE—SURGELÉ
ST-HUBERT

PÂTE À LA DINDE

BOEUF ET ROGNONS—POULET OU
BOEUF—SURGELÉ—YORK

JUS D'ORANGE MINUTE MAID

FRITES SURGELÉES

GAUFRES KELLOGGS

RAISINS ET ÉPICES
SURGELÉES



Chronique de Louise Desaulniers

Dietétiste—conseillère en alimentation

Les consommateurs sont invités à m'écrire à l'adresse suivante:
Les Supermarchés Dominion Limitée, C.P. 6080, Succursale A, Montréal, (Québec) H3C 3G7

Salades-santé!

Quoi de plus invitant et de plus rafraîchissant qu'une bonne salade pour débiter un repas ou pour accompagner le plat principal! Avec un peu d'imagination et grâce à la grande variété de salades retrouvée sur le marché, nous pouvons presque varier à l'infini les recettes, découvrant ainsi de nouvelles combinaisons attrayantes et nutritives. Par exemple, la chicorée ou scarole, en plus de contenir de la cellulose, du fer, de la vitamine "A" et d'autres vitamines et minéraux, vient rehausser l'apparence de nos mets grâce à leur belle teinte prononcée.

Salade croustillante

1 tasse de chicorée, déchiquetée • 1 tasse de laitue boston, déchiquetée • 1 tasse d'épinards frais, déchiquetés • 1/4 poivron vert, coupé en lanières • 2 tomates, coupées en quartiers • 1 1/4 concombre moyen tranché finement • 1 échalotte, finement hachée • thym • vinaigrette.
Mélanger les légumes, assaisonner avec le thym et la vinaigrette au goût.

aux petits prix

LIMITE
DE 3 PAR
FAMILLE

CAFÉ INSTANTANÉ

MAXWELL HOUSE

POT 10 OZ

PRIX SPÉCIAL!

4.75



CUISSES DE POULET

SURGELÉES
CHANTECLERC—(BECDOR)
BTE ENV. 5 LB

PRIX SPÉCIAL!

.98

LB

CAFÉ MOULU MAXWELL HOUSE

LIMITE DE 3 PAR FAMILLE

SAC 16 OZ

PRIX SPÉCIAL!

2.38

POITRINES DE POULET

SURGELÉES
CHANTECLERC
(BECDOR)

BTE ENV. 5 LB

PRIX SPÉCIAL!

1.38

LB

PORC HACHÉ FRAIS

DU JOUR

PRIX SPÉCIAL!

1.48

LB

FARINE TOUT USAGE

ROBIN HOOD

SAC 3.5 kg

PRIX SPÉCIAL!

2.99

FESSE DE PORC FRAIS

BOUT DU JARRET
OU DE LA CROUPE

PRIX SPÉCIAL!

1.28

LB

SAUCISSES FUMÉES "HOT DOG"

DE COORSH

PRIX SPÉCIAL!

1.28

PAQ. 1 LB

SACHETS DE THÉ TETLEY

ORANGE PEKOE

PAQ. DE 72

PRIX SPÉCIAL!

1.79

CROÛTES À TARTE GAINSBOROUGH

SURGELÉES—9"

PAQ. DE 3 x 5 OZ

PRIX SPÉCIAL!

1.49

BACON DÉCOUENNÉ TRANCHÉ TAILLEFER

PRIX SPÉCIAL!

1.58

PAQ. 500 g

JEUNE DINDON SURGELÉ

CANADA CATÉGORIE A
(BECDOR)

ENV. 6 À 12 LB

PRIX SPÉCIAL!

1.08

LB

ARTICLES DIVERS

SUPER DESTRUCTEUR

(D'ODEURS
TANT QU'IL Y EN AURA)

CONT.
350 g

PRIX SPÉCIAL!
.94

DÉSODORISANT HIBOU WIZARD

CHACUN

PRIX SPÉCIAL!
1.39

FIL À TRICOTER

COULEURS VARIÉES
POP'N YARN

CHACUN

PRIX SPÉCIAL!
.99

MOUSSE À RASER

INSTANTANÉE
OU MENTHOL—NOXZEMA

CONT.
350 ml

PRIX SPÉCIAL!
1.69

BAIN MOUSSE MR. BUBBLE

BOUT.
500 ml

PRIX SPÉCIAL!
1.79

POUDRE POUR BÉBÉ

CONT.
400 g

PRIX SPÉCIAL!
2.19

DÉBARBOUILLETES POUR BÉBÉ

PAQ.
DE 40

PRIX SPÉCIAL!
1.99

TAMPONS NON DÉSODORISANTS

ORDINAIRE OU (PLUS—28'S)
PLAYTEX

PAQ.
DE 30

PRIX SPÉCIAL!
2.69

TAMPONS DÉSODORISANTS

ORDINAIRE OU (PLUS—28'S)
PLAYTEX

PAQ.
DE 30

PRIX SPÉCIAL!
2.69

JAVELISANT JAVEX

POUR NON
JAVELISABLE

PAQ.
1.2 kg

PRIX SPÉCIAL!
3.63

JAVEL LIQUIDE JAVEX

CONT.
1.8 litre

PRIX SPÉCIAL!
1.13

PAINS DE SAVON GENTLE TOUCH

140 g

PRIX SPÉCIAL!
.68

SACS À DÉCHETS SANI-PAK

PAQ.
DE 10

PRIX SPÉCIAL!
1.73

SACS À DÉCHETS PLASTIQUE

QUICKI
(DE CUISINE PAQ. DE 12—58)

PAQ.
DE 20

PRIX SPÉCIAL!
2.69

JAMBON CUIT MAPLE LEAF

PAQ.
175 g

PRIX SPÉCIAL!
1.09

BÂTONNET DE PEPPERONI

250 g

PRIX SPÉCIAL!
1.77

BOEUF FUMÉ EN TRANCHES

PAQ. DE
2 x 85 g

PRIX SPÉCIAL!
1.78

FILET D'AIGLEFIN

LB

PRIX SPÉCIAL!
2.38

CRETONS TAILLEFER

CONT.
200 g

PRIX SPÉCIAL!
1.47

BOLOGNE EN TRANCHES

PAQ.
375 g

PRIX SPÉCIAL!
1.43

SALADE DE CHOUX TAILLEFER

CONT.
16 OZ

PRIX SPÉCIAL!
.128

NOIX DE RONDE FUMÉE

GENRE PASTRAMI—BITTNER—(DANS LES
MARCHÉS AVEC COMPTOIR DE CHARCUTERIE)

LB

PRIX SPÉCIAL!
4.58

JAMBON CUIT ULTRA MAIGRE

HYGRADE—(DANS LES MARCHÉS
AVEC COMPTOIR DE CHARCUTERIE)

LB

PRIX SPÉCIAL!
2.78

CRETONS EN VRAC

BITTNER—(DANS LES MARCHÉS
AVEC COMPTOIR DE CHARCUTERIE)

LB

PRIX SPÉCIAL!
1.79

* Il est possible que certains articles annoncés, particulièrement les articles non-alimentaires ne soient pas offerts dans tous nos supermarchés ou offerts dans un format différent de celui annoncé.

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS

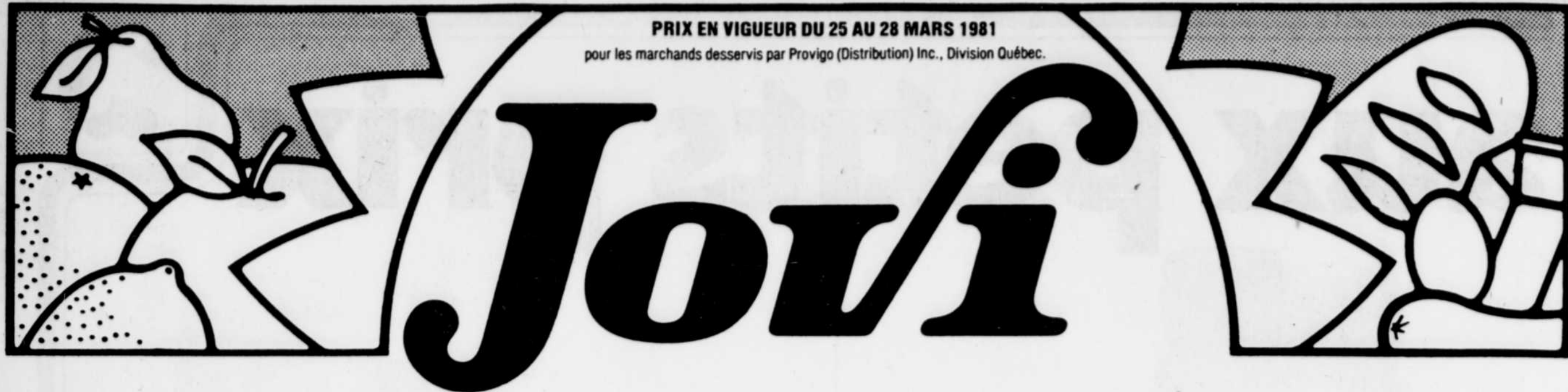
Prix en vigueur jusqu'à la fermeture le mardi 31 mars 1981 (Sauf les produits de boulangerie le samedi 28 mars 1981) à tous les Supermarchés Dominion suivants: Centre de la Canadière - 2537, boul. Ste-Anne - 1500, D'Estimauville, GALERIES STE-ANNE - 800, de la Canadière - 955, St-Cyrille - 435, St-Vallier - 2700, Laurier, Ste-Foy - Les Promenades de L'Atrium, 5555, 3e Avenue, Charlesbourg - GALERIES CHAGNON, 300, Côte du Passage, Lévis. Les Supermarchés Dominion Limitée



Dominion

en a des bonnes choses!

PRIX EN VIGUEUR DU 25 AU 28 MARS 1981
pour les marchands desservis par Provigo (Distribution) Inc., Division Québec.



NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS

BANANES CHIQUITA

Produit importé
1a lb

.31

Boeuf de première qualité,
Canada catégorie "A"

BIFTECK DE RONDE

Tranche entière
1a lb

2¹⁸

GERMES DE HARICOTS

MUNGO
Produit du Québec
emballage de 1 lb

.49

CHOUX VERTS

Produit des États-Unis
Canada no 1
1a lb

.25

COEURS DE CÉLERI

Grosceur: 24
Produit des États-Unis
chacun

.69

BIFTECK OU RÔTI DE POINTE DE SURLONGE

Coupe de boeuf, Canada "A"
1a lb

2⁶⁸

RÔTI DE GROUPE DE BOEUF

Désossé
Coupe de boeuf, Canada "A" 1a lb

2²⁸

BOEUF HACHÉ

Mi-maigre
1a lb

2⁰⁸

PAIN SIMILI POULET

Royal
1a lb

1⁶⁸

JUS DE LÉGUMES

V-8
boîte de 48 oz

.89

CAFÉ

Chase & Sanborn
mouture régulière
sac de 1 lb

2⁷⁹

FROMAGE TRANCHÉ

"Singles" de Kraft
emballage de 500 g
(16 tranches)

2²⁷

CHIPS

Dulac ou Frito-Lay
Dulac
saveurs variées
sac de 200 g

.89

SEVEN-UP
caisse de 6x750 ml
bouteilles consignées

2⁸⁹

SARDINES PETITES

Connaisseur
boîte de 92 g

.69

BISCUITS SODA

salés, Provigo
boîte de 900 g

1⁸⁷

ADOUCCISSEUR DE TISSUS

Fleecy
contenant de 1,8 litre

1⁴⁹

BOISSON
Rougemont
saveurs variées
canette de 10 oz

.27

SAUCE

French's, oignons, brune
ou champignons
l'enveloppe

.39

BISCUITS

Peek Freans
arrowroot, sablés, assortis
emballage de 400 g

1⁴⁷

NETTOYEUR À VITRES

Windex
bouteille de 600 ml (gachette)

1⁴⁹

BOISSON SURGELÉE
Sunny, à l'orange
boîte de 12.5 oz

.69

MOUTARDE PRÉPARÉE

French's
bocal de 16 oz

.67

CHOCOLAT

Lowney's
cerises au marasquin
boîte de 300 g

2³⁹

POLI ACRYLIQUE

Future
contenant de 750 ml

2⁹⁹

EAU DE VICHY
Célestins
bouteille de 32 oz

.89

POIS VERTS

Value
19 onces

.43

MÉLANGE À GÂTEAU

Snackin
boîte de 397 g

1²⁹

ESSUIE-TOUT

Kleenex jaune
emballage de 2 rouleaux

1⁵⁵

CÉRÉALES
Cheerios de General Mills
miel et noix
boîte de 400 g

1⁴⁹

BOEUF SALÉ

Hereford
boîte de 12 oz

2²⁹

NOIX DE GRENOBLE

Wasco
hachées ou en morceaux
emballage de 100 g

.89

LITIÈRE POUR CHATS

Saular
emballage de 4 kg

1⁵⁷

MARGARINE MOLLE
Thibault
contenant de 1 lb

.89

POULET DÉOSSÉ

Cordon Bleu
bocal de 200 g

1⁵⁹

DÉTERSIF

Sunlight, pour la lessive
boîte de 1,2 kg

1⁸⁹

MINI-SERVIETTES

Stayfree
régulières ou
désodorisantes
boîte de 10

.95

SOUPE
Habitant, saveurs variées
boîte de 28 oz

.69

PETITS CORNICHONS

à l'aneth "Kosher" de Heinz
bocal de 750 ml

1²⁷

DÉTHERGENT LIQUIDE

Joy
contenant de 500 ml

.99

SHAMPOOING

Clairol
cheveux normaux ou gras
bouteille de 350 ml

2⁷⁹

LE MINI-MARCHÉ OÙ TOUT EST SUPER!